



Bulletin

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 42, NUMÉRO 1

2013



RAOUL HUNTER
le sculpteur

p. 5

////////////////////
Qui sont les élus de la
40^e législature?

p. 14

////////////////////
L'humour de
George Manly Muir

p. 20

////////////////////
Une élection partielle
« annulée »

p. 23

Coordination

Pierre Skilling

Comité de rédaction

Jacques Gagnon

Frédéric Lemieux

Pierre Skilling

Soutien à la coordination et révision linguistique

Geneviève Court

Danielle Simard

Conception graphique

Manon Paré

(Direction des communications
et des programmes éducatifs)

Isabelle Jacques

(Graphiste externe)

Mise en page

Louise Williams

(Direction des communications
et des programmes éducatifs)

Impression

Division de la reprographie

et de l'imprimerie

de l'Assemblée nationale

Adresse

Bulletin de la Bibliothèque

de l'Assemblée nationale

Édifice Jean-Antoine-Panet

1020, rue des Parlementaires

5^e étage, bureau 5.01

Québec (Québec) G1A 1A3

bulletin@assnat.qc.ca

[www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/
publications/Bulletin](http://www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/publications/Bulletin)

418 643-4567

Photo de couverture

Raoul Hunter, *Monument de la Marine
marchande canadienne* (détail), 2002. Bronze

Photo : Denis Hunter

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.





Sommaire



La canne de
Joseph-Adolphe Chapleau

p. 27



De nouvelles boiseries à
l'hôtel du Parlement

p. 29



Une exposition qui fait
voyager

p. 36

4 Avant-propos

Le comité de rédaction

5 Raoul Hunter, le sculpteur

Pierre Skilling

14 Qui sont les élus de la 40^e législature? Un portrait sociodémographique

Magali Paquin

20 L'humour de George Manly Muir

Christian Blais

23 Une élection partielle « annulée »

Jacques Carl Morin

27 La canne de Joseph-Adolphe Chapleau

Serge Joyal

29 Gravées dans notre mémoire : de nouvelles boiseries à l'hôtel du Parlement

Christian Blais

34 L'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*

Christian Blais

36 Une exposition qui fait voyager

Martin Pelletier

39 Chronique d'archives

Marise Falardeau

40 Les Parlements au primaire et au secondaire

Je m'initie à la démocratie à l'école!

Stéphane Lévesque

43 Brèves



Avant-propos

Longtemps caricaturiste du quotidien *Le Soleil*, Raoul Hunter fut d'abord et est toujours sculpteur. Dans le second volet d'un entretien réalisé en 2011, l'artiste nous parle des liens entre la sculpture et la caricature, et de quelques-unes de ses œuvres marquantes.

Avec chaque élection se transforme le portrait de la famille parlementaire. Magali Paquin, doctorante en sociologie à l'Université Laval, dresse le profil sociodémographique des députés élus lors de l'élection générale du 4 septembre 2012.

George Manly Muir est le premier greffier (secrétaire général) de l'Assemblée législative du Québec. En 1843, alors qu'il est responsable de la publication des *Journaux* anglais du Parlement, Muir joue un tour à ses collègues en modifiant de façon humoristique une loi. L'historien Christian Blais nous raconte comment cette plaisanterie se retourna contre son auteur.

L'élection partielle du 11 octobre 1972 dans le district électoral de Gatineau est unique en son genre. Le juriste à la retraite Jacques Carl Morin explique pourquoi tous les bulletins de vote sans exception ont été rejetés après un dépouillement judiciaire, forçant ainsi la reprise de l'élection.

Le 7 juin 2012, l'honorable Serge Joyal a offert à l'Assemblée nationale une canne à pommeau de vermeil qui a appartenu à Joseph-Adolphe Chapleau, premier ministre du Québec de 1879 à 1882. Lors de cette cérémonie, le sénateur Joyal a prononcé une allocution dont le *Bulletin* propose des extraits.

Les noms de quatre grandes figures historiques ont été gravés en 2012 sur les boiseries du hall de l'hôtel du Parlement. Depuis au moins 100 ans, aucune intervention du genre n'avait été réalisée dans la décoration intérieure de l'édifice. Christian Blais nous explique de quelle façon l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* est à l'origine de ce projet et nous présente, dans un autre texte, cette exposition inaugurée en février 2013.

Ce numéro se poursuit avec la présentation par Martin Pelletier de l'exposition *Récits de voyages du XVI^e au XVIII^e siècle*, suivie d'une nouvelle *Chronique d'archives* par Marise Falardeau. Enfin, Stéphane Lévesque, de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, nous informe sur le programme Les Parlements au primaire et au secondaire qui, on le constatera, accomplit dans nos écoles une œuvre d'éducation civique.

Le comité de rédaction



Raoul Hunter, le sculpteur

Second de deux articles¹

Bien connu pour avoir été le caricaturiste du quotidien *Le Soleil* à Québec pendant 33 ans, Raoul Hunter fut d'abord sculpteur et il est d'ailleurs toujours actif en ce domaine. La majorité de ses œuvres sont installées au Québec, mais on peut aussi en admirer d'autres ailleurs en Amérique du Nord. Parmi les personnages politiques qu'il a immortalisés dans le bronze, on trouve Jean Lesage, René Lévesque et William Lyon Mackenzie King.

Pierre Skilling
Service de la recherche

À l'Assemblée nationale, on lui doit la statue de Champlain et la plaque de Jean-Charles-Bonenfant. Il est par ailleurs l'auteur d'œuvres religieuses et de sculptures abstraites, dont la première à avoir été réalisée à l'École des beaux-arts de Québec.

Dans le dernier volet de cet entretien, Hunter nous parle des rapports entre ses deux vocations et de quelques-unes de ses œuvres marquantes dans le domaine de la sculpture.

Le Bulletin - Vous considérez-vous avant tout sculpteur ou caricaturiste? Faites-vous une hiérarchie entre les deux arts?

Raoul Hunter – Au début, j'ai toujours pensé que la sculpture était ma vraie vocation et que la caricature était presque un passe-temps. Un peu plus tard, j'étais en amour avec les deux, pas mal autant l'une que l'autre. La sculpture, c'est un peu plus consolant parce que si vous travaillez huit, neuf mois sur une sculpture, bien, elle va durer longtemps. Tandis que la caricature, le lendemain, c'est fini.

C'est très éphémère...

Oui, mais c'est curieux. Ça fait longtemps que j'ai laissé *Le Soleil*, en 1989, puis je rencontre encore des gens qui m'en parlent. Ça me fait plutôt plaisir. Mais oui, c'est



Raoul Hunter devant *Family Group* de Henry Moore. Tate Gallery, Londres, 1953.

Photo : Thérèse Amyot-Hunter

éphémère. La sculpture prend du temps, c'est plus approfondi, si je peux dire. Les deux se complètent et s'opposent aussi un peu. Mais ils se complètent surtout, parce que la caricature oblige à dessiner beaucoup tous les jours, et ça, c'est excellent pour la sculpture! Et d'ailleurs, il y a eu une longue période où mes caricatures, mes personnages étaient presque des sculptures humoristiques. L'une ne nuisait pas à l'autre, au contraire.

En caricature, vous pouvez vous « payer la tête » d'un homme politique, alors qu'en sculpture vous allez lui rendre hommage pour la postérité. Est-ce contradictoire?

Je dois dire, j'ai fait quelques têtes de politiciens comme René Lévesque, Lesage, quelques autres, mais quand je les ai faites ces sculptures-là, ils n'étaient plus en politique, vous savez, ou ils étaient décédés, alors il n'y avait pas de conflit à ce moment-là. Cela devient « le grand homme ».

Quelles ont été vos principales influences, en sculpture et en caricature?

En sculpture, du temps que j'étais à l'École des beaux-arts, j'étais plutôt influencé par les professeurs, dont l'art n'était pas toujours d'actualité. Je ne vous dirai jamais du mal de mes profs, mais des fois, j'aurais aimé qu'on me lance du côté, par exemple, de l'art abstrait, comme ça se faisait ailleurs. La seule idole que j'ai eue en sculpture, c'est Henry Moore². J'ai toujours été, et je suis encore, un incondicional de Henry Moore! Henry Moore n'était pas très populaire à l'époque. Avant mon séjour d'études à Paris, j'ai fait un crochet par Londres pour voir ses œuvres. Vous savez pourquoi je porte une cravate noire? Je la porte en signe de deuil depuis le décès de Moore en 1986.

J'aime beaucoup également l'œuvre de Maillol. Quand j'étais à Paris, un modèle de Maillol m'avait invité au dévoilement des bronzes du Louvre. J'ai de l'admiration pour ses sculptures de femmes habillées avec leur plus beau sourire. J'ai vu son atelier à Banyuls-sur-mer.

Par contre, les cours que j'ai reçus en sculpture à l'École des beaux-arts à Paris ne m'ont pas impressionné. Le professeur était un abominable pompier! Ah! On ne faisait que de la pierre. Il n'était pas question de sculpture

sur bois : non, les Bourgault n'avaient pas d'affaire là! Un enseignement qu'aujourd'hui je déplore. Pour moi, c'était une perte de temps. Le meilleur sculpteur de l'atelier était un nommé Philippe Scrive³. Il est né à Ville-Marie en Abitibi! Un vrai sculpteur, bien bâti, le gars, et comme on avait fréquenté la même école, on a sympathisé assez vite. Mais le professeur de sculpture, non. Les exercices qu'on devait faire, par exemple, reproduire en pierre une tête égyptienne en plâtre, n'étaient pas stimulants.

Pour la caricature, il faut bien faire ses armes comme ailleurs. De là à s'inventer ou à se créer un style, ça vient à l'usage peut-être. Et bien sûr qu'il y a des caricaturistes que j'admire ou que j'admire encore. Mais je ne crois pas qu'ils m'aient influencé. Parce qu'au Québec, les caricaturistes, quand j'ai commencé, n'étaient pas si nombreux que cela, alors c'est plutôt les grands journaux du Canada et des États-Unis — je ne parle pas de Robert LaPalme — qui avaient les meilleurs caricaturistes. Et, petit à petit, j'ai rejoint ce club. Et il s'est mis à grossir.

Pourriez-vous résumer votre parcours de sculpteur?

Au début de ma « carrière », il se faisait encore de l'art sacré. Le concile a mis fin à tout cela. Le professeur de sculpture Marius Plamondon faisait beaucoup d'art sacré, alors forcément les clients dans ce temps-là étaient surtout les prêtres. Les curés demandaient des vierges, des crucifix, et ainsi de suite. Ça a été les débuts. Un peu plus tard, des civils sont entrés en jeu, et puis cela allait au hasard des commandes. Par exemple, Champlain, ma première grande sculpture, c'est quand même en 1964, quelque chose comme ça. C'est en 1969 qu'elle a été installée. À Ottawa, il y a la sculpture de Mackenzie King. Ici à Québec, il y aurait par exemple celle de l'édifice de La Solidarité, puis les *Livernois*... J'ai fait aussi beaucoup de bustes, des têtes. Voilà!

Comment avez-vous été amené à concevoir la statue de Champlain sur la façade de l'hôtel du Parlement?

Quelqu'un du gouvernement – du ministère des Travaux publics, je pense – avait sans doute entendu parler de moi, et puis ils m'ont demandé une esquisse, et cela a été accepté. Sur la rue juste à côté d'où je demeurais et où était mon atelier, il y avait un homme qui travaillait aux Travaux publics. Il était un peu mêlé à cette histoire du monument. Tous les jours, il venait compter les boutons sur le costume de Champlain, c'était agaçant! La statue a été coulée à New York. C'était mon premier grand bronze. Ensuite, d'autres ont suivi, comme le Mackenzie King à Ottawa.

On sait qu'il n'existe pas de véritable portrait de Champlain...

Je me suis inspiré des images que l'on pouvait voir. Surtout que c'était la plupart du temps la même image qui était publiée. Alors je me suis servi de tout cela, j'ai fait une moyenne, ce qui a donné un Champlain qui probablement n'a jamais existé sous cette forme-là. Aussi, j'étais en train de faire la médaille de la Ville de Québec, et, sur cette médaille, il y avait Champlain. Une belle médaille! Au même moment à l'Université, il y avait une exposition sur Champlain. Dans l'exposition, on disait que tous les portraits de Champlain étaient faux. Alors, je me suis dit : « Je ne peux pas continuer à faire un faux de plus! » Alors, j'ai fait autre chose.

La statue de Mackenzie King, à Ottawa, en 1968...

Pour le centenaire de la Confédération, ils voulaient compléter certaines statues qui manquaient à Ottawa. On avait dans le temps une association des sculpteurs du Canada, dont je faisais partie. Alors, ils ont probablement fouillé là-dedans. Pour satisfaire tout le monde, on va en prendre un du côté de Québec. Je pense que c'est probablement comme ça



Samuel de Champlain, 1967. Bronze, 223 x 91 x 60 cm, façade de l'hôtel du Parlement de Québec.

Photo : Denis Hunter

que j'ai été choisi. Mais là, il fallait faire des maquettes et tout. Ça a bien été! Ils faisaient au même moment Bennett et Meighen, deux autres statues qui ont été refusées. Ce n'est que quelques années plus tard qu'ils les ont fait faire⁴. Alors moi, j'étais peut-être un peu plus sage qu'eux dans ma plastique.

Que pensez-vous des nouvelles sculptures et des nouveaux aménagements installés depuis une vingtaine d'années dans les jardins de l'Assemblée nationale et les environs?

Celle de Lesage ne m'émeut pas beaucoup. Papineau, oui, il y a un peu de vivant là-dedans. Mais quelque chose qui est laid à mon goût c'est la fontaine! L'idée était bonne bien sûr de faire une fontaine. C'était le 400^e de Québec. Alors, ils installent une fontaine qui a été faite il y a plus de 100 ans. Mais il aurait fallu une fontaine moderne! Il y a des sculpteurs à Québec puis à Montréal qui auraient fait une œuvre contemporaine. En même temps, on ne peut pas dire qu'elle ne paraît pas bien. Elle s'harmonise très bien avec l'architecture de ce temps-là. Mais personne ne peut penser que c'est une fontaine qui a été faite pour le quatrième centenaire. Ah non!

À l'Assemblée nationale, il y a aussi à la Bibliothèque une plaque que vous avez faite en l'honneur de Jean-Charles Bonenfant, juriste, bibliothécaire, fonctionnaire, directeur de la Bibliothèque.

Une plaque de bronze. J'en ai fait plusieurs plaques comme cela. Évidemment, cela a moins d'envergure qu'une sculpture.

Quand vous rendez des hommages de ce genre, est-ce que vous essayez de mieux connaître la personnalité du sujet que vous allez représenter?

Oui, en effet. Ou surtout le physique. Dans le cas de M. Bonenfant, c'était un homme avec



Jean-Charles-Bonenfant, 1978. Bronze, 47 x 71,1 x 4,5 cm, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, édifice Pamphile-Le May, Québec.

Photo : Denis Hunter



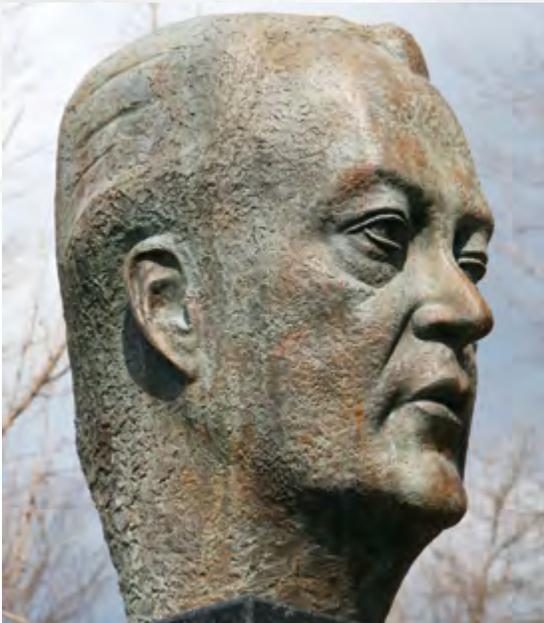
William Lyon Mackenzie King, 1968. Bronze, 275 x 97 x 130 cm, colline du Parlement, Ottawa.

Photo : Denis Hunter

un aspect souriant et tout. Il avait un sourire très spécial. Même sa femme m'avait dit : « Vous avez réussi à faire son petit rictus. » Alors, dans ce temps-là...

Parmi les sculptures que vous avez faites, deux me semblent avoir suscité toute une histoire : les bustes de René Lévesque et de Jean Lesage.

C'est une commande de la Ville de Québec. Jean Pelletier m'avait demandé de faire Lesage et René Lévesque. Les élections à la municipalité de Québec allaient être déclenchées quelque temps plus tard. Dans



Jean Lesage, 1989. Bronze, 78,7 x 47 x 53,3 cm, parc Jean-Lesage, Berthier-sur-Mer.

Photo : Denis Hunter

mon esprit, il voulait plaire aux péquistes en faisant René Lévesque et plaire aux libéraux en faisant faire Lesage.

Les deux plâtres ont été faits à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil, et ont été dévoilés en présence de Bourassa, de Parizeau, de la veuve de René Lévesque, de M^{me} Lesage, et ainsi de suite. Lors du dévoilement de ces deux bustes, je trouvais donc que M^{me} Lévesque ne semblait pas tout à fait d'accord, pour être poli. Alors, après la cérémonie, j'ai revu Jean Pelletier et je lui ai dit : « Dites donc, M^{me} Lévesque, est-ce qu'elle était malade ou elle n'était pas d'accord avec la sculpture? » « Ah!, il dit, c'est parce que c'est une personne très gênée. » « Ah ben!, j'ai dit, là par exemple vous vous trompez de naïf, là! » Elle était choquée parce qu'on avait fait cela sans la consulter. Je pense que c'est une gaucherie, ça, c'est une gaucherie. Elle, puis la sœur de René Lévesque, ont écrit une lettre à l'Hôtel de ville disant que ça ne ressemblait pas à René Lévesque. J'étais en beau...! Alors, ils m'ont obligé à faire revenir de New York la statue en plâtre pour que je la corrige. J'ai rencontré M^{me} Lévesque, j'avais

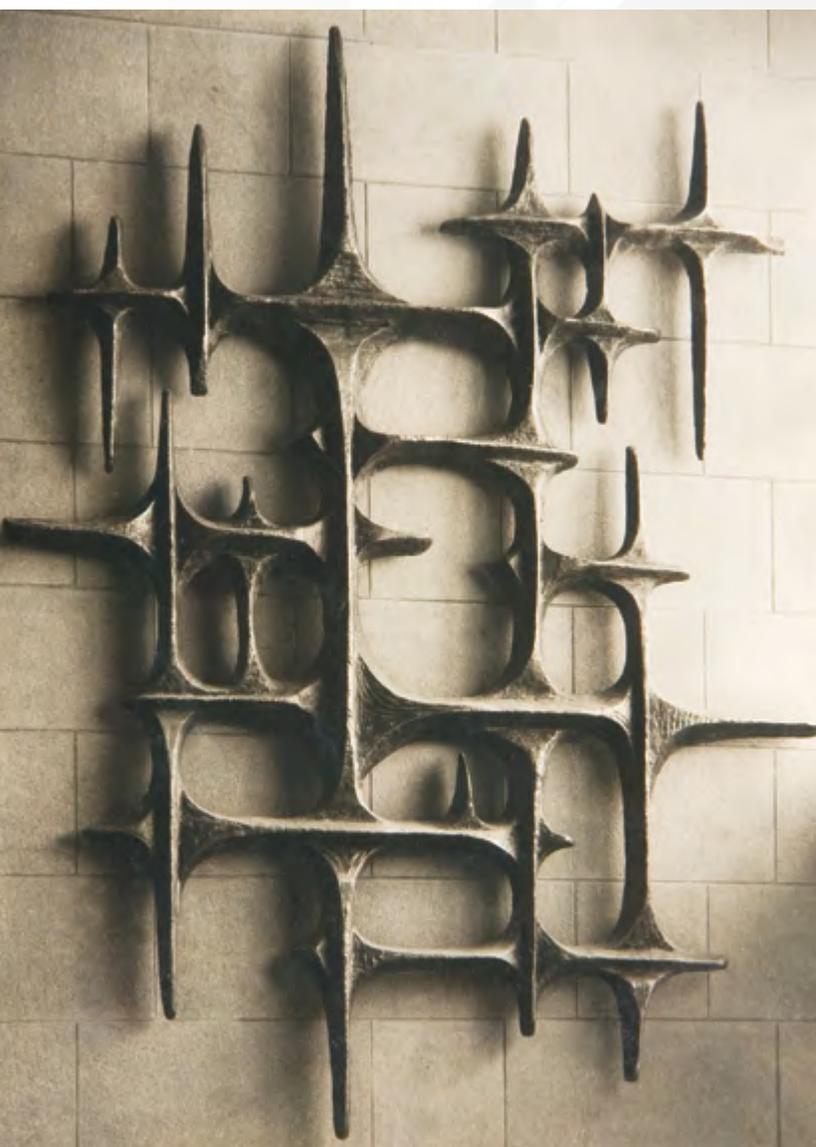


René Lévesque, 1989. Bronze, 73,7 x 43,2 x 55,9 cm, cégep de la Gaspésie et des Îles, Gaspé.

Photo : Marius Jomphe

fait transporter le plâtre à Montréal. Lorsque M^{me} Lévesque est arrivée, j'ai dit : « Madame Lévesque, je ne prétends pas connaître votre mari mieux que vous. Ce n'est pas votre mari que j'ai fait, c'est le premier ministre. » Légère différence. Elle dit : « Il y a quelque chose ici, la bouche. » J'avais un peu prévu le coup. J'avais dans mes poches des photos dont je m'étais inspiré. Je lui ai montrées. Là, la discussion n'a pas été très longue. J'ai dit : « Je vais ramener le plâtre dans mon atelier, allez-vous accepter? L'accepter d'après la photo? » Elle a dit oui. Je l'ai fait couler à New York.

Les deux bustes ont été longtemps sur la rue Saint-Jean, dans l'édifice des pompiers. Ça faisait bien, je me sentais chez moi chez les pompiers. Ils ont été là longtemps, jusqu'au jour où le maire L'Allier a décidé de les placer. Ils étaient destinés à la place en face de la gare du Palais. Mais cela n'a jamais eu lieu. Alors, actuellement Lesage est à Berthier-sur-Mer, où il avait une maison d'été⁵. Une bonne raison, hein! L'autre, René Lévesque, est à Gaspé, il avait étudié au collège de ce coin-là. Je ne sais



Grand relief, 1960. Aluminium, 487 x 365 x 20 cm, édifice La Solidarité, Québec.

Photo : Denis Hunter

pas s'ils ont été vendus à ces deux endroits. Je ne sais pas... Mais, j'ai vu la photo de René Lévesque installé. Ils n'ont vraiment rien compris! C'est mal installé. Hé bon sang! Alors, c'est un peu cette histoire. Il faut que je vous dise qu'à chaque sculpture il y a des histoires plates. Tout le temps, tout le temps. Quand on fait de la sculpture de notables, d'hommes politiques, il y a toujours quelque chose.

C'est moins risqué de faire de la sculpture religieuse?

Oui, eh bien, remarquez qu'il y a eu des aventures pas plus drôles. Des curés qui changent d'avis.

Parmi les hommes politiques, vous avez aussi réalisé un Guy Favreau et un Robert Cliche.

Aucun problème. Robert Cliche, je l'ai fait ici même sur la table de la salle à manger, et puis ses fils sont venus ici. Pas de problème! Envoie cela à la fonderie, puis c'est revenu, pas de problème!

Est-ce que les meilleurs caricaturistes, à votre avis, pratiquent aussi un autre art, comme la sculpture ou la peinture?

La caricature, c'est un art vraiment spécial! Comment je vous dirais bien cela avec le moins de prétention possible... Il faut l'avoir. À l'École des beaux-arts, on m'avait demandé d'enseigner la caricature. Oui, mais cela ne s'enseigne pas! On est caricaturiste, ou on ne l'est pas. Pour faire un caricaturiste acceptable, il faut savoir dessiner. Savoir dessiner et savoir transformer les événements en visuel, vous savez. Alors, ça demande un peu, beaucoup d'imagination. Du dessin, de l'imagination, et si vous avez eu la chance d'avoir fait des études, eh bien, la culture est bienvenue.

Quant à votre travail de sculpteur, vous paraît-il un peu trop méconnu?

Oui, la caricature cela revient tous les jours, alors forcément vous finissez par être connu. Alors que la sculpture, si vous travaillez sept mois sur une sculpture, des fois vous êtes sept mois sans en faire une autre. La caricature est une denrée très périssable, et ça vient vite tous les jours. Mais c'est stimulant. Dans la caricature ou dans toute autre chose, il y a une espèce d'entraînement. Vous savez, là, si on

me demandait une caricature, je commencerais par faire celle de Labeaume. Probablement que je serais excommunié.

En regardant certains de vos dessins sur la vie municipale de Québec, j'ai l'impression que ceux de l'époque des maires Lamontagne et Pelletier sont encore d'actualité, par exemple, à propos de l'aménagement de la ville.

Dans ce temps-là, il y avait des choses incroyables. Quand on pense que c'est le même entrepreneur qui a démolé les murs en béton le long de la Saint-Charles, le même entrepreneur qui les avait construits!

Revenons à la sculpture. Une de vos premières commandes, en 1960, fut celle de l'édifice La Solidarité, à Québec, intitulée *Grand relief*. Vous étiez dans l'abstrait.

C'est très haut, ça! Tellement que, quand on l'a entrée, ça ne rentrait pas [dans l'édifice]. Il a fallu couper tout ça. Et le recoller. Ils l'ont retournée à la fonderie, puis la fonderie a patenté quelque chose pour que ça tienne, et ça ne paraît pas du tout. Il y a toujours des aventures, c'est bien sûr.

Les *photographes Livernois*, en 1987, plaque installée dans le Vieux-Québec. Un commentaire, une anecdote?

Il s'agissait de faire les quatre portraits, les quatre générations. Quand j'ai travaillé là-dessus, il y avait un monsieur Livernois qui venait approuver ou désapprouver le travail. On était rendu à la sixième génération de Livernois. C'était agréable. J'aime beaucoup faire des portraits.

On avait choisi l'emplacement où se trouvait le restaurant Serge Bruyère, sur la côte de la Fabrique. C'était placé là, et ça a été fait pour l'éclairage.



Les photographes Livernois, 1987.
Bronze, 60,3 x 101 x 10,2 cm, côte de la Fabrique, Québec.

Photo : Denis Hunter

Lorsque vous recevez une commande, vous savez en général à quel endroit l'œuvre va être installée. Avez-vous un avis à donner là-dessus?

Oui. Chocolat! Les Livernois voulaient avoir la sculpture tout près de l'endroit où ils ont travaillé (donc dans l'édifice du restaurant Serge Bruyère), puis trouver une place sur le mur pour que cela fasse bien et pour qu'elle soit bien éclairée, et elle l'était très bien, très, très bien! Elle a été déplacée. Cela n'a pas changé grand-chose pour l'éclairage. Tant mieux! Mais de l'avoir déplacée comme cela, ça l'enlève un petit peu de son contexte historique. Elle n'est plus à l'endroit où ils sont nés, ni plus ni moins.

Le *Monument de la Marine marchande canadienne*, à la Pointe-à-Carcy dans le Vieux-Port de Québec, inauguré en 2002.

Cela a bien été, ah oui! Sauf que ceux qui étaient en charge du projet venaient tous les jours me demandant quasiment d'aller plus vite, vous savez. Parce qu'il y avait une date de



Esquisse pour le *Marin*, 2000.

Photo : Denis Hunter

fixée pour le dévoilement avec la gouverneure générale [Adrienne Clarkson], alors elle ne se déplace pas deux fois pour la même chose. On a fini par passer à travers!

Émilie Gamelin, fondatrice des Sœurs de la Providence, installée en l'an 2000 à Montréal, à la station de métro Berri-UQAM.

Voyez-vous combien sa main est luisante? Quand que les gens passent devant, ils lui donnent la main. Un peu comme saint Pierre à Saint-Pierre-de-Rome – mais là, ce sont ses ortels! Les sœurs étaient bien contentes de cette statue. Un jour, ils ont découvert quand même que des fois elle avait une rose dans la main, des fois, même une cigarette. La police a découvert que c'était un signal. Parce que derrière cette collerette-là, il y a un beau vide. Ils cachaient la drogue, là. Ils les ont arrêtés assez vite, mais ils ont eu le temps d'en profiter un peu.

Qu'est-ce que cela vous fait d'entendre parler d'actes de ce genre sur une de vos œuvres?

C'est plutôt désagréable. Je ne parlerai pas de profanation, mais il me semble que sur la terre il y a d'autres choses à faire que de demander à Émilie Gamelin d'être passeuse.

Vous avez sûrement entendu parler de la saga de la statue « grandeur nature » de René Lévesque sur le terrain du parlement. Les gens se faisaient photographier avec René Lévesque ou lui mettaient une cigarette dans les mains. Certains trouvaient cela très irrespectueux. Après quelque temps, la statue a été remplacée par une plus grande.

Le mari de la sœur de René Lévesque a publié un peu la description du monument avant qu'il soit fait, il disait que le monument était grandeur nature, ce qui veut dire cinq pieds et un pouce, deux pouces, pas beaucoup plus. Moi, j'avais dit : « Non, c'est trop petit. Il faut au moins huit à neuf pieds. » « C'est bien trop gros, il était petit », répondait-on. J'ai dit : « C'est pas le petit qu'on fait, c'est le grand homme! » Les gens ont commencé à chialer qu'il était trop petit. Alors, ils ont été obligés de le changer. Je suis d'accord avec ce changement, pour la taille. Hélas! Pour ce qui est de la qualité du travail, je crois que les deux versions sont assez semblables.

★

Rencontré de nouveau en mai 2013, à l'aube de ses 87 ans, Hunter venait de recevoir une commande de sculpture. L'État de Washington lui a en effet demandé d'exécuter une nouvelle statue d'*Émilie Gamelin donnant du pain*⁶.

Raoul Hunter est visiblement reconnaissant d'avoir l'occasion de poursuivre la pratique de son art. Nous souhaitons que la vie lui offre encore cette chance et, pourquoi pas, que des événements à venir l'amènent à dessiner de nouvelles caricatures.



Raoul Hunter à côté de trois de ses oeuvres, mai 2013.

Photo : Pierre Skilling

1. Tiré d'entretiens avec Raoul Hunter les 9 et 29 août 2011 à Québec (et d'une rencontre le 21 mai 2013). Merci à Sylvie Dupuis pour la transcription du contenu de ces entretiens. Merci également à Denis Hunter de nous avoir gracieusement permis de reproduire ses photographies et pour ses réponses à nos questions sur son père. Le premier volet de cette entrevue est paru dans le *Bulletin*, vol. 41, n° 1 (2012). On peut consulter le site <http://www.raoulhunter.com> pour d'autres images et informations sur Hunter et son œuvre.
2. Henry Spencer Moore (1898-1986) est un sculpteur britannique influent, connu pour ses bronzes abstraits monumentaux, dont les sujets sont habituellement des abstractions de silhouettes humaines (figures allongées, mère et enfant, groupes familiaux, soldats morts au combat). On peut voir ses œuvres dans les lieux publics de plusieurs villes du monde, dont Paris, Munich, Chicago et New York. Le Musée des beaux-arts de l'Ontario (Toronto) possède une imposante collection d'œuvres de Moore.
3. <http://philippescrive.com/>
4. La secrétaire d'État sous le gouvernement de Pearson, Judy LaMarsh, propose en 1966 l'érection de quatre statues d'anciens premiers ministres canadiens sur la colline Parlementaire à Ottawa : Arthur Meighen, R. B. Bennett, William Lyon Mackenzie King et Louis Saint-Laurent. Au moins deux de ces statues devaient être installées en 1967. La statue de Mackenzie King, confiée à Hunter, est installée en 1968 sur la colline. Le monument en hommage à Louis Saint-Laurent, quoique complété en 1969 par Elek Imredy, n'est dévoilé qu'en 1976, après la mort de l'homme politique, et installé devant les édifices de la Cour suprême. Les deux autres statues ont connu un autre sort : celle de Meighen, terminée en 1970, ne fut jamais installée à Ottawa, alors que celle de Bennett fut rejetée dès l'étape de la maquette (Terry Guernsey, *Statues of Parliament Hill/Statues de la Colline du Parlement*, Ottawa-Hull, Commission de la capitale nationale, 1986, p. 113 et 129).
5. Jean Lesage a résidé dans cette maison de 1947 à 1959, alors qu'il était député fédéral de Montmagny-L'Islet.
6. D'autres versions de cette œuvre, dont l'original (sans le pain) se trouve à Montréal, ont déjà été réalisées et installées sur la côte Ouest des États-Unis. Denis Hunter nous a raconté que son père a ajouté un pain dans la main d'Émilie Gamelin (et des pains dans le panier) afin que la statue puisse être reproduite ailleurs et qu'ainsi les commanditaires de l'œuvre originale (les Sœurs de la Providence et la Ville de Montréal) soient assurés que « leur » statue demeure exclusive.



Hunter a aussi réalisé plusieurs caricatures-sculptures. Ici, *Brian Mulroney*, 1992. Plâtre patiné, 24 x 12,5 x 21 cm. Collection de l'artiste.

Photo : Denis Hunter



Qui sont les élus de la 40^e législature? Un portrait sociodémographique

Avec chaque élection vient un renouvellement de la députation qui impose de mettre à jour le grand portrait de famille parlementaire¹. Qui sont les élus de la 40^e législature? Cet article dresse le profil sociodémographique des députés de l'Assemblée nationale élus lors de la dernière élection générale, le 4 septembre 2012.

Magali Paquin²

Étudiante au doctorat en sociologie, Université Laval

Quatre caractéristiques sont considérées : le sexe, l'âge, la scolarité et l'occupation professionnelle³. Pour chaque indicateur, les données présentées concernent la législature dans son ensemble (125 députés), les différents partis politiques représentés, soit le Parti québécois (PQ), le Parti libéral du Québec (PLQ), la Coalition avenir Québec (CAQ) et Québec solidaire (QS)⁴, ainsi que le Conseil des ministres tel que formé à la suite de l'élection (24 membres, incluant la première ministre). Les tableaux détaillent le nombre de députés et les pourcentages relatifs aux groupes examinés.

LENTE CROISSANCE DE LA REPRÉSENTATION FÉMININE

La 40^e législature compte 84 hommes et 41 femmes; celles-ci forment donc 32,8 % de l'Assemblée nationale. Bien que les femmes

soient de plus en plus nombreuses au Parlement, elles demeurent encore nettement sous-représentées.

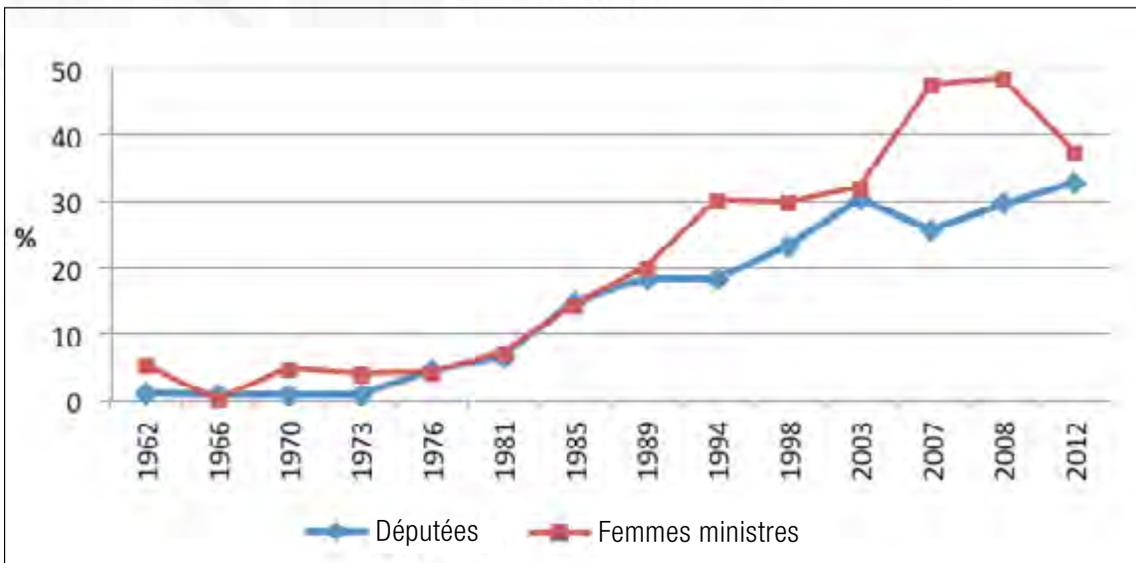
Le graphique 1 illustre l'évolution de la représentation féminine à l'Assemblée nationale et au Conseil exécutif depuis 1962, année de la première élection générale où une femme fut élue⁵. En ce qui concerne l'Assemblée, la tendance à la hausse n'a été rompue qu'une seule fois, soit en 2007. L'Action démocratique du Québec (ADQ), qui comptait alors beaucoup moins de femmes parmi son équipe que les autres partis, avait fait élire de nombreux députés, causant ainsi une baisse marquée de la présence féminine à l'Assemblée.

La proportion de femmes élues en 2012 sous les bannières du PQ et du PLQ est semblable à celle de l'ensemble de la députation.

Tableau 1. Parlementaires de la 40^e législature – Répartition selon le sexe

	Assemblée	PQ	PLQ	CAQ	QS	Exécutif
Hommes (N ^{bre})	84	37	32	14	1	15
Hommes (%)	67,2	68,5	64,0	73,7	50,0	62,5
Femmes (N ^{bre})	41	17	18	5	1	9
Femmes (%)	32,8	31,5	36,0	26,3	50,0	37,5
Total députés (N ^{bre})	125	54	50	19	2	24
Total députés (%)	100	100	100	100	100	100

Graphique 1. Évolution de la représentation féminine à l'Assemblée nationale et au Conseil exécutif depuis 1962 (%)



La CAQ affiche quant à elle une plus faible représentation des femmes, ce qui fait écho à leurs candidatures puisqu'elles y étaient, au départ, également moins nombreuses que celles de leurs homologues masculins. Le fait que peu de femmes sont candidates implique nécessairement moins de chances d'en faire élire.

Enfin, les femmes représentent 37,5 % du Conseil des ministres. Bien que le principe de parité hommes-femmes appliqué en 2007 et en 2008 n'ait pas été maintenu, la proportion de femmes ministres demeure plus élevée que celle de femmes membres de la législature et du groupe parlementaire formant le gouvernement. Comme en témoigne le graphique 1, les femmes sont généralement mieux représentées au Cabinet qu'à l'Assemblée nationale⁶.

UNE LÉGISLATURE PARTICULIÈREMENT ÂGÉE

Les jeunes sont habituellement moins bien représentés que les autres groupes d'âge au sein du Parlement. La 40^e législature ne fait

pas exception, et ce, même si le plus jeune député de l'histoire du Parlement québécois en fait partie⁷.

Avec une moyenne d'âge de 53,2 ans, la présente législature est particulièrement mature en comparaison des trois précédentes. En 2003, en 2007 et en 2008, l'âge moyen de la députation était respectivement de 49,1 ans, 49,5 ans et 50,3 ans. On observe un déplacement de la répartition par groupes d'âge en faveur des catégories les plus âgées, au détriment des 18-44 ans qui voient leur poids diminuer. Plus de 80 % des élus actuels sont âgés de 45 ans et plus, la majorité d'entre eux se situant entre 45 et 64 ans.

Deux raisons expliquent cette situation. Premièrement, bien que la 40^e législature marque un changement de gouvernement, elle compte seulement 38 députés entamant leur premier mandat. Ce nombre est relativement peu élevé par rapport à la décennie précédente. Lors des élections générales de 2003, de 2007 et de 2008, on dénombrait respectivement 54, 59 et 45 nouveaux députés. Un faible taux

Tableau 2. Parlementaires de la 40^e législature – Répartition par groupes d'âge et âge moyen

	Assemblée	PQ	PLQ	CAQ	QS	Exécutif
18-34 ans (N ^{bre})	5	3	2			
18-34 ans (%)	4,0	5,6	4,0			
35-44 ans (N ^{bre})	17	8	6	3		6
35-44 ans (%)	13,6	14,8	12,0	15,8		25,0
45-54 ans (N ^{bre})	45	21	16	7	1	10
45-54 ans (%)	36,0	38,9	32,0	36,8	50,0	41,7
55-64 ans (N ^{bre})	46	17	20	8	1	7
55-64 ans (%)	36,8	31,5	40,0	42,1	50,0	29,2
65 ans + (N ^{bre})	12	5	6	1		1
65 ans + (%)	9,6	9,3	12,0	5,3		4,2
Total députés (N ^{bre})	125	54	50	19	2	24
Total députés (%)	100	100	100	100	100	100
Âge moyen	53,2	52,0	54,6	52,4	57,5	50,9

de renouvellement a une incidence prévisible sur l'âge moyen des élus, qui augmente au fil des années passées au Parlement. Deuxièmement, les nouveaux députés de la 40^e législature sont eux-mêmes plutôt matures, avec une moyenne d'âge de près de 53 ans.

L'âge moyen et la répartition par groupes d'âge se reflètent de façon semblable dans tous les partis, à quelques variations près. La CAQ n'a aucun député dans la tranche des 18-34 ans. En comparaison, l'ADQ de 2007 se caractérisait par sa jeunesse puisque à l'époque, 20 % des députés adéquistes s'inscrivaient dans cette catégorie.

La situation est comparable en ce qui concerne le Conseil exécutif. On n'y trouve aucun jeune de 18-34 ans, et les trois quarts du Cabinet sont des personnes de 45 ans et plus. La catégorie des 45-54 ans est la mieux représentée, ce qui entraîne d'ailleurs la moyenne d'âge à la baisse, à 50,9 ans.

L'UNIVERSITÉ COMME CLÉ D'ENTRÉE

Depuis déjà quelques décennies, on constate que les diplômés universitaires sont surreprésentés au sein de l'Assemblée na-

tionale du Québec comparativement à leur poids dans la population⁸. À l'instar des législatures précédentes, les universitaires sont nettement majoritaires et forment près des trois quarts de la députation actuelle, soit 73,6 %.

Parmi ce groupe d'élus bénéficiant d'un haut niveau de scolarité, la moitié a décroché un diplôme de premier cycle, environ 40 %, un diplôme de deuxième cycle, et 10 %, un diplôme de troisième cycle. Les diplômés du collégial comptent pour 14,4 % de l'Assemblée, tandis que quelques élus détiennent un diplôme d'études secondaires, d'une école technique ou de métier.

La forte proportion de diplômés universitaires s'observe tant chez les péquistes (79,6 %) que chez les libéraux (74 %). Ces derniers comptent toutefois plus de diplômés de troisième cycle dans leur équipe. Du côté des caquistes, les universitaires représentent 52,6 % des élus et sont principalement détenteurs d'un diplôme de premier cycle. Les diplômés du collégial et des écoles techniques ou de métier forment une plus grande part de la CAQ que du PQ

Tableau 3. Parlementaires de la 40^e législature – Répartition selon le plus haut niveau de scolarité terminé

	Assemblée	PQ	PLQ	CAQ	QS	Exécutif
Secondaire et métier (N ^{bre})	10	3	4	3		
Secondaire et métier (%)	8,0	5,6	8,0	15,8		
Collégial (N ^{bre})	18	7	5	6		1
Collégial (%)	14,4	13,0	10,0	31,6		4,2
Universitaire 1 ^{er} cycle (N ^{bre})	47	20	19	7	1	9
Universitaire 1 ^{er} cycle (%)	37,6	37,0	38,0	36,8	50,0	37,5
Universitaire 2 ^e cycle (N ^{bre})	36	21	13	2		12
Universitaire 2 ^e cycle (%)	28,8	38,9	26,0	10,5		50,0
Universitaire 3 ^e cycle (N ^{bre})	9	2	5	1	1	2
Universitaire 3 ^e cycle (%)	7,2	3,7	10,0	5,3	50,0	8,3
ND (N ^{bre})	5	1	4			
ND (%)	4,0	1,9	8,0			
Total députés (N ^{bre})	125	54	50	19	2	24
Total députés (%)	100	100	100	100	100	100

et du PLQ. Les deux députés de Québec solidaire possèdent quant à eux un diplôme universitaire.

Au cours des dernières législatures, on note une plus grande proportion de diplômés universitaires au sein du Conseil des ministres que dans l'ensemble de la députation. Ce constat est ici encore très explicite : les diplômés universitaires représentent 95,8 % du Cabinet Marois. De plus, ce sont les diplômés de deuxième cycle qui y dominent. La tendance se confirme encore une fois : un haut niveau de scolarité, qui déjà favorise l'entrée au Parlement, devient une véritable clé lorsqu'il s'agit d'accéder au Conseil exécutif.

LES GESTIONNAIRES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Les professions libérales classiques (avocat, médecin, etc.) ont longtemps dominé au Parlement; puis on a observé une diversification professionnelle au cours des années 1970⁹.

Depuis quelque temps, on assiste à l'arrivée en force d'un nouveau groupe professionnel au sein du Parlement, issu des domaines de la gestion et de l'administration.

Les gestionnaires constituent à eux seuls 40,8 % des députés de la 40^e législature. Les élus issus des domaines politique¹⁰ et juridique sont également bien représentés, avec des parts respectives de 13,6 % et 12,8 %.

Bien qu'ils présentent un profil semblable à bien des égards, les élus du PQ et du PLQ se sont toujours distingués en ce qui a trait à leur profession d'origine. Traditionnellement, on recense de nombreux péquistes issus des sciences sociales, notamment de l'enseignement, de la culture et, plus récemment, de la politique. Quant aux libéraux, ils proviennent plutôt des sphères du droit et de la gestion. Ce constat demeure actuel, mais le domaine de la gestion tend à prendre

Tableau 4. Parlementaires de la 40^e législature – Répartition selon le domaine professionnel d’origine

	Assemblée	PQ	PLQ	CAQ	QS	Exécutif
Gestion/administration (N ^{bre})	51	19	23	9		10
Gestion/administration (%)	40,8	35,2	46,0	47,4		41,7
Politique (N ^{bre})	17	9	6	1	1	1
Politique (%)	13,6	16,7	12,0	5,3	50,0	4,2
Droit (N ^{bre})	16	5	8	3		4
Droit (%)	12,8	9,3	16,0	15,8		16,7
Enseignement (N ^{bre})	8	7	1			4
Enseignement (%)	6,4	13,0	2,0			16,7
Culture/communications (N ^{bre})	8	5	2	1		4
Culture/communications (%)	6,4	9,3	4,0	5,3		16,7
Entreprenariat (N ^{bre})	7	2	4	1		
Entreprenariat (%)	5,6	3,7	8,0	5,3		
Santé (N ^{bre})	6	2	2	1	1	1
Santé (%)	4,8	3,7	4,0	5,3	50,0	4,2
Finances (N ^{bre})	4	1	1	2		
Finances (%)	3,2	1,9	2,0	10,5		
Autres (N ^{bre})	8	4	3	1		
Autres (%)	6,4	7,4	6,0	5,3		
Total députés (N ^{bre})	125	54	50	19	2	24
Total députés (%)	100	100	100	100	100	100

une plus grande part qu’auparavant au PQ. Les gestionnaires sont également très bien représentés du côté de la CAQ.

Les ministres issus du domaine de la gestion comptent également pour une part importante du Conseil exécutif (41,7 %), suivis par ceux des domaines du droit, de l’enseignement et des communications. D’un point de vue général, les différents secteurs professionnels dont sont issus les membres du Cabinet Marois sont aussi ceux que l’on trouvait dans les trois cabinets libéraux précédents, ce qui laisse penser que l’expérience de ces milieux pourrait être un atout supplémentaire pour accéder aux postes ministériels.

CONCLUSION

Le portrait sociodémographique des députés de la 40^e législature s’inscrit dans les tendances observées depuis le début des années 2000. D’une part, bien que les femmes demeurent toujours sous-représentées au Parlement, la situation tend à s’améliorer lentement. D’autre part, les élus possèdent majoritairement un haut niveau d’instruction et un statut socioprofessionnel élevé. L’accroissement appréciable de l’âge des élus constitue toutefois la surprise de la 40^e législature, et ce, d’autant plus qu’il s’agit d’un nouveau gouvernement.

La question sous-jacente à ces statistiques demeure toujours en suspens : comment le profil des députés pèse-t-il sur les dynamiques et les décisions politiques? La réponse est évidemment complexe, mais le fait est que mieux connaître nos élus peut éclairer le fonctionnement de notre démocratie et de nos institutions politiques. Les députés ne

sont pas des individus désincarnés : ils importent dans le travail parlementaire leurs expériences, leurs idéologies, leurs réseaux sociaux, leurs méthodes de travail, etc. Tous ces éléments ont à leur tour une incidence sur les dynamiques politiques, la conduite de l'État et le contenu des politiques publiques. Dans cette perspective, l'examen du profil des élus a toute sa pertinence.

1. Pour l'analyse des trois législatures précédentes, voir Magali Paquin, « Un portrait des députés québécois élus en 2003, 2007 et 2008 », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 3 (2010), p. 21-37.
2. Cette analyse est réalisée en collaboration avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires.
3. Ces données sont tirées des fiches biographiques publiées sur les sites Internet de l'Assemblée nationale et des différents partis politiques ainsi que d'informations complémentaires fournies par le Service de la recherche de l'Assemblée et le Directeur général des élections du Québec. Les informations concernant la scolarité et l'occupation professionnelle demeurent préliminaires, car au moment de terminer cet article (mai 2013), une dizaine de députés n'avaient pas encore publié leur fiche biographique officielle.
4. Puisque Québec solidaire ne compte que deux députés, les données concernant ce parti ne sont pas analysées dans le texte. Elles sont toutefois disponibles dans les tableaux.
5. Marie-Claire Kirkland, première femme à siéger au Parlement du Québec, fut élue la première fois lors de l'élection partielle du 14 décembre 1961.
6. Voir aussi Manon Tremblay, « Cinquante ans de représentation féminine au Conseil des ministres, 1962-2010 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2 (2012), p. 61-79 et Magali Paquin, « Le profil sociodémographique des ministres québécois : une analyse comparée entre les sexes », *Recherches féministes*, vol. 23, n° 1 (2010), p. 123-141.
7. Il s'agit de Léo Bureau-Blouin, âgé de 20 ans lors de l'élection du 4 septembre 2012.
8. Voir notamment Réjean Pelletier, « Les parlementaires québécois depuis cinquante ans : continuité et renouvellement », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 3 (1991), p. 339-361.
9. L'origine professionnelle est probablement l'indicateur le plus difficile à déterminer, notamment parce que les fonctions se chevauchent à l'occasion (un élu peut être ingénieur et gestionnaire; enseignant et économiste, etc.). La profession retenue pour cette analyse est celle qu'occupait le député immédiatement avant son entrée à l'Assemblée.
10. Le domaine politique inclut principalement des attachés politiques, mais aussi d'anciens députés de la Chambre des communes, des élus locaux et des personnes issues de la politique syndicale.

GOUVERNER EN
Nouvelle-France
EXPOSITION
 À L'HÔTEL DU PARLEMENT

Pour plus d'information, voir p. 34.

////////////////////

L'humour de George Manly Muir

George Manly Muir est le premier greffier de l'Assemblée législative du Québec, soit de 1867 à 1879. Né en 1807 à Amherstburg (Ontario) d'un père militaire presbytérien et d'une mère catholique, Muir se convertit au catholicisme à l'âge de 12 ans. Après des études classiques chez les Sulpiciens à Montréal, il fait sa cléricature et il est admis à la pratique du droit en 1830.

Christian Blais

Historien
Service de la recherche

En 1835, Muir est nommé « second cleric des *Journals* » de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Six ans plus tard, en 1841, il devient greffier des *Journals* anglais de l'Assemblée législative de la province du Canada. À ce titre, il doit exercer ses fonctions avec neutralité, sérieux et respect du décorum parlementaire. Or, en 1843, alors âgé de 36 ans, Muir décide de jouer un tour à ses collègues, tour qui se retournera contre lui. Tel est pris qui croyait prendre...

GREFFIER DES *JOURNAUX* ANGLAIS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Vite, vite, le temps presse! Chaque année, c'est la même chose. Il faut imprimer les *Journals* de la dernière session. Pas de temps à perdre; sans compter qu'il faut composer avec les fréquents retards chez l'imprimeur. Les journées de travail sont longues. Les greffiers ne comptent pas les heures. Muir doit, quant à lui, préparer la copie pour l'impression des divers documents devant être insérés dans les *Journals*.

Muir est en train de réviser les documents de la séance du 24 novembre 1843. La Chambre basse enregistre alors les amendements apportés par le Conseil législatif au *bill* intitulé « Acte pour mettre les sectes religieuses chrétiennes de toutes les dénominations (dans cette partie de la province nommée Haut-Canada) en état de posséder les terres requises pour certains objets y mentionnés ». Dans ce projet de loi, il est



George Manly Muir (1807-1882). Premier greffier de l'Assemblée législative du Québec en 1867, Muir restera en poste jusqu'au 31 mai 1879.

Source : Service des archives et du patrimoine des Sœurs du Bon-Pasteur

fait mention des « presbytériens, luthériens, calvinistes, méthodistes, congrégationalistes, indépendants, anabaptistes, quakers, mennonites, tunkers ou moraviens ».

Muir est « frappé de la nouveauté des noms de plusieurs des sectes religieuses ». Tiens, tiens... L'idée lui vient « d'étonner, écrit-il, et de surprendre ses confrères de bureau ». À cette fin, il ajoute le nom de six fausses sectes chrétiennes à la liste : *tinkers, barkers, shavers, southcotites, shakers* et *gipsies*. Ces « mots ridicules », selon Muir lui-même, allaient certainement faire rigoler ses confrères dont la tâche était justement de corriger les épreuves.

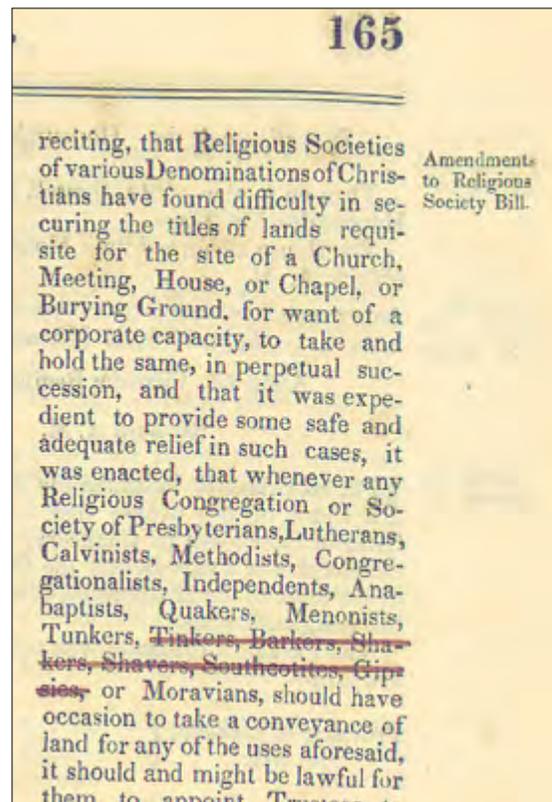
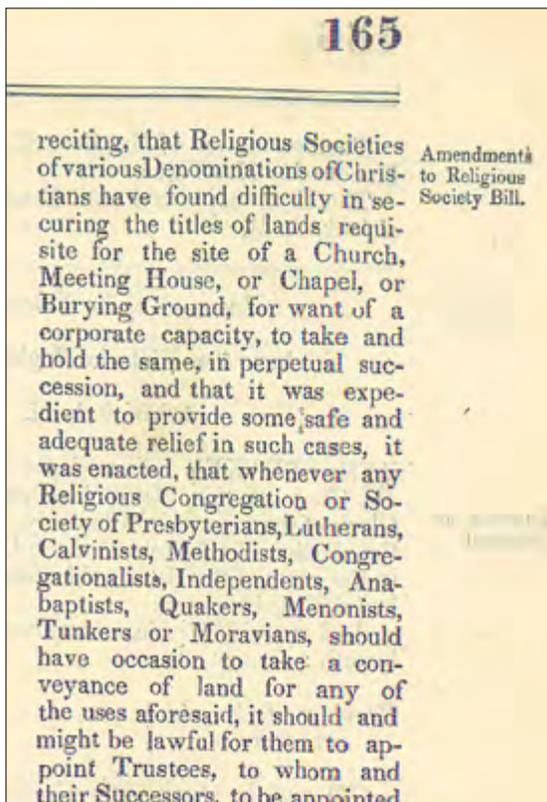
Pour comble d'infortune, les noms de sectes sont copiés à la hâte. Tous. Sans exception. Le correcteur des épreuves est certes étonné de la singularité de ces nouvelles sectes religieuses, mais ne pense pas qu'il faille mettre en doute ce qu'il croit venir de « l'honorable Conseil législatif ». Pas le temps non plus de contre-vérifier le texte des épreuves avec celui de la loi. Vite, il faut tout envoyer chez l'imprimeur!

UN COMITÉ PARLEMENTAIRE FAIT ENQUÊTE

La situation se corse quand les députés s'aperçoivent de l'ajout inopportun. Le 2 décembre 1844, un comité spécial est nommé par la Chambre « pour chercher et constater par qui et de quelle manière » cette erreur s'est glissée dans la version anglaise des *Journaux*.

**Pour comble d'infortune,
les noms de sectes sont
copiés à la hâte. Tous.
Sans exception**

Le 11 décembre, le rapport du comité spécial est déposé en Chambre. Dans l'intervalle, Muir avoue son « étourderie ». Le coupable éprouve un profond regret. Dans une déclaration, il indique n'avoir jamais eu « la plus légère intention de blesser les sentiments d'aucune personne ou secte religieuse quelconque,



Deux versions des *Journaux de l'Assemblée législative* de 1843. Pour réparer l'erreur de Muir, certains *Journaux* sont corrigés : on remplace la page en question (version de gauche). Toutefois, plusieurs des 500 exemplaires publiés ont dû être corrigés à la main (version de droite).

ni de nuire ou de faire tort à qui que ce soit ». Au contraire, il était certain que l'épreuve serait comparée avec l'original, comme c'est l'usage. Il ne croyait pas qu'il fût possible que ces mots de son cru soient imprimés.

Faute avouée est à moitié pardonnée, dit-on. Malgré cet « aveu libre et volontaire », Muir encourt la censure de la Chambre et, dit-il, « à la punition qu'elle jugera à propos de

m'infliger ». Si Muir est exonéré d'avoir voulu falsifier intentionnellement les *Journaux*, le comité estime cependant que le greffier a « pris une liberté que rien ne saurait justifier; et qu'il s'est

par là rendu coupable de la plus sérieuse indiscretion, qui l'expose au grave déplaisir de [la] Chambre ».

Quand même, le comité tempère son jugement en considérant :

[Les] circonstances atténuantes qui se rattachent à cette affaire, savoir : que l'aveu de cette indiscretion est un acte volontaire du délinquant, dans un moment où il ne paraît exister aucune preuve contre lui; et qu'il l'a fait pour empêcher que la possibilité même du soupçon pût s'attacher à une personne innocente; et c'est avec plaisir que votre Comité doit ajouter, que depuis nombre d'années cet officier a toujours joui de la réputation d'être un serviteur fidèle et utile de votre Honorable Chambre.

Le 13 décembre suivant, par résolution, le comité recommande « à M. l'Orateur de censurer ledit G. M. Muir, en tel temps et en la manière qu'il jugera convenable ». Le président ne donnera vraisemblablement pas suite à cette résolution, car Muir conservera son poste et son salaire. Mieux encore, en 1862, il devient greffier adjoint de la Chambre, et ce, jusqu'à la Confédération.

UN HOMME JUSTE

Muir est un homme de bien qui, dans son milieu, s'implique pour le mieux-être des plus démunis. Membre actif de la Société Saint-Vincent-de-Paul depuis 1848, il appuie, avec la collaboration de l'œuvre du Bon-Pasteur, la création d'un refuge pour les ex-prisonnières voulant désormais mener une vie chrétienne. En 1871, près de sa villa du rang Saint-Pierre (secteur sud de Notre-Dame-des-Laurentides), Muir fait construire un couvent pour les Sœurs du Bon-Pasteur (couvent qui a fermé en juin 2013). Plus tard, en 1876, il fait ériger une chapelle dédiée à Notre-Dame des Laurentides. Fervent catholique, Muir est même fait chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par le pape Pie IX. Il meurt à Québec en 1882 et est inhumé dans l'église de Saint-Charles-Borromée à Charlesbourg.

Quant à l'épisode des mots *tinkers*, *barkers*, *shavers*, *southcotites*, *shakers* et *gipsies* dans les *Journaux* de 1843, il ne s'agit là que d'une erreur de parcours faite sans malice aucune. La morale de cette histoire : bien qu'il ne faille pas toujours se prendre au sérieux, il vaut mieux toujours travailler sérieusement.

Muir est un homme de bien qui, dans son milieu, s'implique pour le mieux-être des plus démunis



Une élection partielle « annulée »

L'élection partielle du 11 octobre 1972 dans le district électoral de Gatineau est unique en son genre. C'est, en effet, la seule depuis l'instauration du vote secret en 1875 à forcer la tenue d'un nouveau scrutin après un dépouillement judiciaire où tous les bulletins de vote ont été rejetés.

Jacques Carl Morin, LL. M.

Juriste retraité

Cette élection partielle fut déclenchée à la suite de la démission, le 1^{er} février 1972, de Roy Fournier, solliciteur général dans le Cabinet de Robert Bourassa, en raison de sa nomination comme juge à la Cour provinciale¹. Le décret est pris le 24 août 1972 pour des élections partielles, et le scrutin a lieu le 11 octobre 1972.

Le jour du scrutin, les 43 083 électeurs inscrits sont invités à se présenter aux urnes entre 9 et 19 heures. Quelque 54 % d'entre eux remplissent leur devoir de citoyen. Les résultats préliminaires² semblent indiquer une victoire du candidat libéral :

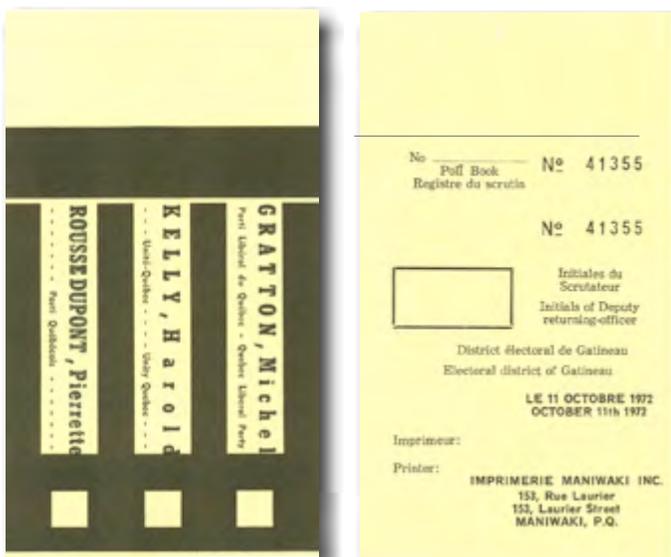
Michel Gratton, Parti libéral	15 023
Harold Kelly, Unité-Québec	5 145
Pierrette Dupont-Rousse, Parti québécois	4 186

Toutefois, des irrégularités sont dénoncées par les deux partis à qui la victoire a échappé. Aussi, présentent-ils une requête pour l'obtention d'un nouveau dépouillement des votes devant un juge.

À compter du 17 octobre, le juge Arthur Labbé de la Cour provinciale de Hull procède à l'examen des bulletins de vote d'une première boîte de scrutin³. Constatant que chacun des bulletins utilisés porte au verso un numéro de série séquentiel, il rejette tous les bulletins de cette urne⁴. Puis, est entendu Louis Laflamme, le président d'élection du district électoral de Gatineau, qui produit une déclaration assermentée de l'imprimeur dans laquelle ce dernier atteste que la présence de numéros sur les bulletins de vote est une erreur attribuable à ses employés.

Par la suite, sur l'insistance des représentants d'un candidat, une deuxième boîte de scrutin est ouverte. L'examen des bulletins de vote révèle la même irrégularité. Les parties dispensent le juge de poursuivre la vérification. La seule conclusion qui s'impose alors au juge est de rejeter tous les bulletins de vote utilisés à cette élection⁵.

Pour bien comprendre les motifs du juge au soutien de sa décision, il faut mentionner l'existence de règles précises prévues à la Loi électorale sur l'impression des bulletins de vote (voir encadré). Le bulletin de vote comprend une souche et un talon qui indiquent le même numéro au verso. Ce numéro ne doit pas figurer sur le bulletin lui-même. Dans cette



Bulletin de vote utilisé lors de l'élection du 11 octobre 1972 dans la circonscription de Gatineau.

élection, le numéro était imprimé au verso du bulletin et du talon plutôt qu'au verso de la souche et du talon.

Le bulletin de vote contient, en premier lieu et selon l'ordre alphabétique, les noms et prénoms des candidats officiels des partis reconnus, puis ceux des autres candidats. Le nom du parti est inscrit sous le nom de chaque candidat officiel d'un parti reconnu et le mot « indépendant » peut être inscrit sous le nom de tout autre candidat.

Au verso, le bulletin de vote comporte un rectangle dans lequel le scrutateur doit apposer ses initiales. On y trouve également la date du scrutin, le nom du district électoral (circonscription électorale) et le nom et l'adresse de l'imprimeur.

Le bulletin de vote est muni d'un talon détachable portant le même numéro que la souche à laquelle il est rattaché.

Dans ses motifs, le juge Labbé écrit :

Certes la loi ne dit pas expressément que le numéro de série ne doit pas apparaître sur le bulletin proprement dit, mais le fait qu'elle prescrive que ces numéros doivent apparaître sur le talon et sur la souche, quand elle explique ailleurs l'usage temporaire auquel doivent servir ces numéros, et que par ailleurs la même loi a pris soin d'énoncer une foule de dispositions pour assurer le secret du vote, nous ne pouvons en venir à une autre conclusion que l'exclusion du numéro de série sur le bulletin lui-même est d'un impératif absolu. Un bulletin de vote qui compte un numéro de série distinctif est un instrument vicié à sa base, illégal à sa face même, contraire aux institutions démocratiques, et ne saurait être toléré en aucune circonstance⁶.

Il poursuit ainsi :

Si nous voulons maintenir nos institutions démocratiques, il nous faut à tout prix assurer la liberté du vote et le secret qui l'entoure, principes qui sont à la base même de ces institutions⁷.

Dans sa décision, le juge évoque deux précédents qui présentent, sous certains aspects, des similitudes avec la situation de Gatineau.

Dans l'affaire *Boulais c. Hamel*⁸, qui était en fait une requête en contestation d'une élection, une vingtaine de bulletins de vote portaient au verso un numéro apposé par le scrutateur; ce numéro correspondait à celui paraissant dans le registre de scrutin vis-à-vis les noms de chaque votant. Pour le juge Roger Brossard, les bulletins de vote ainsi marqués devaient être rejetés même si les électeurs n'avaient contribué ni de près ni de loin à cette erreur. En effet, la présence de numéros était de nature à permettre l'identification des électeurs et, par conséquent, constituait une atteinte au secret du vote⁹.

L'autre précédent ressemble davantage au cas de Gatineau par l'ampleur de l'irrégularité. Il se présenta dans le district électoral de Terrebonne, lors des élections générales du 25 novembre 1935. Les premiers résultats donnaient 4 893 voix au député libéral sortant Athanase David contre 4 170 en faveur du candidat conservateur Hermann Barrette, soit une majorité de 723 voix¹⁰.

À la fin du dépouillement judiciaire devant le juge J.-Alexandre Guibault, la majorité de David s'établissait à 655, sous réserve d'une objection touchant l'ensemble des bulletins de vote utilisés à cette élection¹¹. En effet, la validité de 9 190 bulletins était remise en cause pour le motif qu'ils ne comportaient pas le carré destiné à recevoir les initiales du sous-officier rapporteur¹². Le juge estima que la présence de ce carré était impérative dans la mesure où elle assurait la sauvegarde du principe fondamental de la Loi électorale, la liberté de vote garantie par le secret du bulletin¹³.

Les manipulations du bulletin lorsque l'électeur présente son bulletin au sous-officier-rapporteur pour vérifier la présence des initiales risquent, en l'absence du carré, « de faire du secret du vote un secret de polichinelle¹⁴ ». Le juge écarta donc tous les bulletins et dressa, à l'intention de l'officier-rapporteur¹⁵, un certificat indiquant qu'aucun des deux candidats n'avait reçu de voix à cette élection.

Devant un résultat de zéro à zéro, l'officier-rapporteur fut appelé à trancher ainsi que le prévoyait alors la loi en cas d'égalité¹⁶. Il donna un vote prépondérant en faveur de David, qui conserva ainsi son poste de secrétaire et registraire dans le Cabinet de Louis-Alexandre Taschereau¹⁷.

Dans le cas de l'élection partielle de Gatineau, l'issue ne fut pas la même puisqu'en 1963, lors de la réforme de la Loi électorale, la disposition suivante y avait été introduite :

326. 1. Si tous les bulletins de vote d'un district électoral sont rejetés par le juge, le président d'élection n'a pas le droit de donner un vote prépondérant; il doit immédiatement, dans ce cas, fixer un autre jour pour la présentation des candidats et procéder à une nouvelle élection, en se conformant aux prescriptions de l'article 164¹⁸.

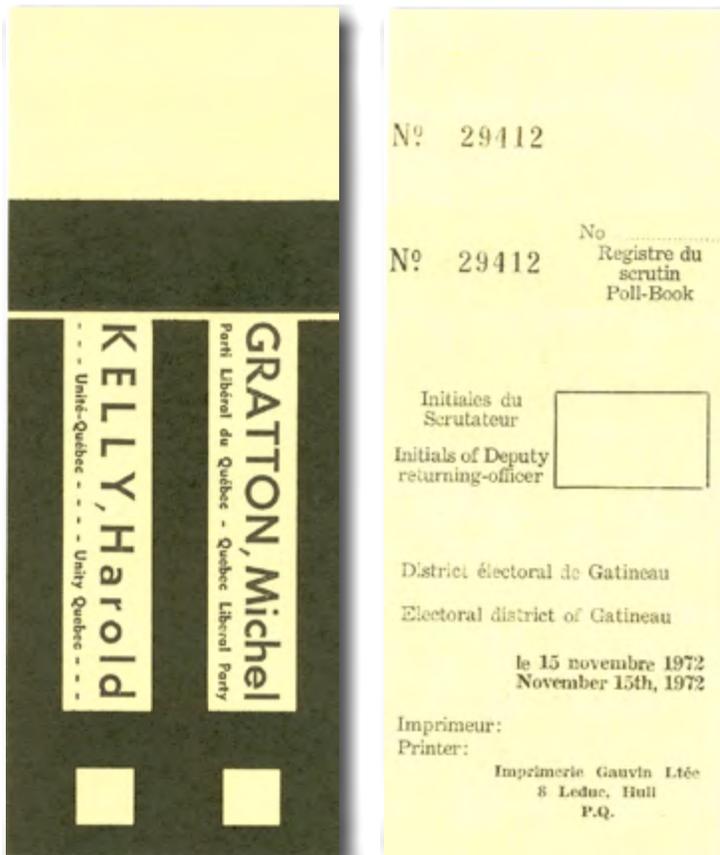
Le 18 octobre 1972, le même jour où le juge Arthur Labbé rendait sa décision annulant tous les bulletins de vote, le président d'élection de Gatineau faisait une proclamation fixant la date de la présentation des candidats au 1^{er} novembre 1972, entre 12 et 14 heures, à l'hôtel de ville de Maniwaki, et celle du scrutin, si nécessaire, au 15 novembre 1972.

Un nouvel imprimeur fut choisi. L'élection se déroula, cette fois, sans encombre. La participation électorale fut moindre. Michel Gratton l'emporta par une majorité de 6 479 voix sur Harold Kelly, le seul adversaire encore en lice.

La décision du juge Labbé d'écartier tous les bulletins de vote utilisés lors de cette élection partielle n'en fait pas une élection « annulée ». Généralement, une élection est annulée à la suite d'une requête en contestation d'élection. Or, dans Gatineau, l'invalidation du scrutin n'a jamais été prononcée parce que, à l'instar d'une élection à l'issue de laquelle il y a égalité des voix¹⁹, il n'y a pas eu « annulation », mais simplement reprise du scrutin.

D'ailleurs, les conclusions recherchées par la requête en dépouillement judiciaire sont bien différentes de celles d'une requête en contestation d'élection. Elles se bornent à réclamer, non pas l'annulation de l'élection ou l'attribution du siège à un autre candidat, mais la reprise par un juge des opérations accomplies antérieurement par chacun des scrutateurs pour le motif que des bulletins de vote ont été comptés ou rejetés illégalement.

L'article 326 précité a disparu lors de la réforme de la Loi électorale en 1979²⁰. Mais aujourd'hui, l'article 394 de la Loi électorale²¹ prévoit au premier alinéa que, en cas d'égalité des voix, une nouvelle élection doit être tenue. Si d'aventure les cas de Terrebonne en 1935 et de Gatineau en 1972 se répétaient, le directeur du scrutin ordonnerait probablement la tenue d'une nouvelle élection, encore qu'il soit difficile de concevoir qu'un bulletin de vote rejeté puisse constituer une voix.



Les deux côtés du bulletin de vote utilisé lors de l'élection partielle du 15 novembre 1972 dans la circonscription de Gatineau.

1. *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*, 3^e éd., Publications du Québec, Québec, 2009, p. 300.
2. *Le Devoir*, 13 octobre 1972, p. 6.
3. *L'Action catholique*, 18 octobre 1972.
4. *Pierrette Dupont-Rousse et al. c. Michel Gratton et al.*, Cour provinciale, District de Hull, n° 91442-91450, 18 octobre 1972 (J. Arthur Labbé), p. 3.
5. *Ibid.*, p. 10.
6. *Ibid.*, p. 5.
7. *Ibid.*, p. 9.
8. 1968, B. R. 561.
9. *Ibid.*, p. 565. Signalons, par ailleurs, que le 31 mars 1886, l'élection de Verchères fut annulée en raison d'une irrégularité similaire; voir *Journaux de l'Assemblée législative*, 1886, p. 6-7.
10. *Le Canada*, 30 novembre 1935, p. 16.
11. *Ibid.*, 12 décembre 1935, p. 16.
12. Le sous-officier-rapporteur s'appela président du scrutin à compter de 1936 (Loi électorale de Québec, 1936, chap. 8), puis scrutateur à partir de 1979 (Loi électorale, 1979, chap. 56).
13. *Barrette c. David*, 42 R.L. n.s., 211, p. 220.
14. *Ibid.*, p. 21.
15. L'officier-rapporteur s'appela président d'élection à compter de 1936, puis directeur du scrutin après 1979.
16. *Loi électorale de Québec*, Statuts refondus du Québec, 1925, chap. 4, art. 285 et 308.
17. Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes*, Québec, Éditions MultiMondes, 2005. Citant *Le Devoir*, l'auteur rappelle que ses adversaires prennent plaisir à le surnommer « la voix de Terrebonne » ou « M. Lavoix ».
18. *Statuts du Québec*, 1963, chap. 13; l'article 164 auquel renvoie l'article 326 contient des dispositions dans le cas du décès d'un candidat. Par ailleurs, le paragraphe 2 de l'article 326 prévoit que : « Cette nouvelle élection doit être, à tous autres égards, conduite comme une élection ordinaire; toutefois, les listes révisées qui ont servi à l'élection dont tous les bulletins ont été rejetés doit servir à cette nouvelle élection. » Le Rapport du président général des élections sur les élections générales du 29 octobre 1973 et sur les élections partielles au cours de la 29^e législature contient la note suivante (p. 581) : « À la suite d'un dépouillement des votes devant le juge Arthur Labbé (le 18 octobre 1972), tous les bulletins (25 503) ont été rejetés parce qu'ils portaient au dos le même numéro d'ordre que sur le talon. En vertu des articles 326 et 164 de la Loi électorale, le président général des élections a décrété une nouvelle élection et a fixé au 1^{er} la présentation des candidats et au 15 novembre le scrutin. » En fait, en vertu de l'article 326 précité, c'est bien le président d'élection du district électoral de Gatineau et non le président général des élections qui, conformément aux prescriptions de la Loi électorale, décréta une nouvelle élection.
19. Par exemple, les scrutins de 1994 et de 2003 dans les circonscriptions respectives de Saint-Jean et de Champlain.
20. *Lois du Québec*, 1979, chap. 56.
21. *Lois refondues du Québec*, chap. E 3.3.



Nouveau! Visitez l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*

L'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*, fruit de plus de 40 ans de recherche, a pour objectif de regrouper et de rendre accessible l'essentiel des connaissances sur le parlementarisme québécois.

Elle vise également à consolider le leadership de l'Assemblée nationale en matière de diffusion de données objectives sur le parlementarisme, la politique et l'histoire tant auprès du public, des acteurs politiques que de la communauté universitaire.

Explorez l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois* à l'adresse suivante :
<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/index.html>



La canne de Joseph-Adolphe Chapleau

Le 7 juin 2012, le sénateur Serge Joyal a offert à l'Assemblée nationale une canne à pommeau de vermeil qui a appartenu à Joseph-Adolphe Chapleau, député de l'Assemblée législative de 1867 à 1882 et premier ministre du Québec de 1879 à 1882. Lors de cette cérémonie, le sénateur Joyal a prononcé une allocution dont nous vous présentons des extraits.

Serge Joyal
Sénateur

C'est un privilège de pouvoir offrir en don à l'Assemblée nationale du Québec la canne de prestige qui avait été donnée au premier ministre Joseph-Adolphe Chapleau par deux députés conservateurs de l'Assemblée législative : Édouard Caron, député de Maskinongé, et son voisin Joseph Robillard, député de Berthier, en 1882, voilà donc plus de 130 ans.

Pourquoi les députés Caron et Robillard, deux cultivateurs prospères, actifs dans le commerce du grain et du foin, avaient-ils choisi d'offrir au premier ministre Chapleau une canne à pommeau de vermeil, finement ciselé et portant dans un médaillon l'inscription suivante?

À notre chef – Joseph-Adolphe Chapleau –
Session de 1882
Édouard Caron MPP et Jos. Robillard MPP

[...] Il faut se reporter au contexte de l'époque victorienne et, en particulier, à la mode masculine en vogue à cette période qui voulait qu'un homme du milieu bourgeois se déplace toujours avec une canne et ses gants, des guêtres et un chapeau.

Il vaut aussi de le mentionner, Chapleau était un très bel homme au physique agréable : portant la chevelure longue, légèrement ondulée, toujours élégant (on dirait aujourd'hui, tiré à quatre épingles). Il arborait tous les signes qui l'identifiaient spontanément à un milieu aisé et raffiné. Il avait épousé en 1874 Marie-Louise King, la fille du lieutenant-colonel Charles King de Sherbrooke, [...] ce qui avait ajouté



Au cours d'une cérémonie, le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a chaleureusement remercié l'honorable Serge Joyal pour la donation de cet objet patrimonial.

Collection Assemblée nationale

à son statut de jeune avocat et de député conservateur de Terrebonne, élu une première fois en 1867, et réélu ensuite sans interruption dans ce comté jusqu'en 1892.

À l'époque victorienne, un homme ne pouvait être un « homme bien » sans une canne, à la main!

[...] Au milieu du XIX^e siècle, à l'époque où Chapleau devient premier ministre, le port de la canne, particulièrement si on a quelque prétention à un statut d'homme de rang, est absolument de rigueur. Et le matériau du pommeau de la canne se veut un reflet du rang tenu par son porteur. [...]

C'est donc pour contribuer à l'élégance de la prestance physique de Chapleau qu'ils admirent, que les députés Caron et Robillard lui offrent cet hommage de prestige, au moment où Chapleau va quitter le poste de premier ministre en 1882 pour siéger à Ottawa au sein du Cabinet du gouvernement de Sir John A. Macdonald, à titre de secrétaire d'État.

Ce sera donc un souvenir qu'il emportera à Ottawa et qu'il utilisera pendant les dix années qu'il dirigera ce ministère, sous les gouvernements des premiers ministres Macdonald, puis Abbott.

[...] Le don de la canne à pommeau de vermeil du premier ministre Chapleau est un témoignage d'estime de la contribution de cet éminent politicien à l'histoire du Québec et du Canada, hommage que les députés Caron et Robillard avaient voulu exprimer à leur chef, il y a plus de 130 ans. [...]



Détails de la canne à pommeau de vermeil.
Collection Assemblée nationale



Gravées dans notre mémoire : de nouvelles boiseries à l'hôtel du Parlement

À l'occasion de l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*, le nom de quatre nouvelles figures historiques a été gravé sur les boiseries du hall de l'hôtel du Parlement. Homme de vision, Eugène-Étienne Taché, le concepteur du parlement, avait laissé des espaces libres pour que les générations futures puissent célébrer les personnalités de leur choix.

Christian Blais, historien

Service de la recherche

Les noms de Jean Bourdon, de Jacques Hertel de La Fresnière, de Jean Lemire et de Jean Taché ont été ajoutés près de l'escalier d'honneur, en 2013. Plusieurs raisons ont dicté la sélection de ces personnages.

Avant de graver le nom de nouvelles figures historiques sur les boiseries du parlement, il fallait comprendre la logique dans la disposition des autres blasons du rez-de-chaussée¹.

Un premier constat se dégage : tous les personnages représentés par ces blasons sont des contemporains du Régime français. On remarque ensuite qu'un concept de symétrie harmonise l'ensemble : les écussons qui sont vis-à-vis appartiennent à d'illustres personnages ayant joué des rôles similaires par le passé. Ainsi, un intendant fait face à un intendant, un explorateur fait face à un explorateur, et ainsi de suite.

On a tenu à respecter scrupuleusement cette organisation d'origine lorsque les noms de Bourdon, de Hertel, de Lemire et de Taché ont été gravés par l'ébéniste Yves Bourassa. À dessein, nos quatre nouvelles figures sont unies par un lien commun : tous ont été élus à titre de « syndic » par les habitants de la Nouvelle-France.

À cette époque, les syndics avaient le privilège de parler au nom de tous aux autorités coloniales et métropolitaines. Contrairement aux députés cependant, les syndics n'étaient



Jean Bourdon, procureur général au Conseil souverain. Au sein de cette institution, le procureur général veille à la bonne marche de la justice et à l'exécution des ordonnances. Lors de chaque procès, il plaide au nom du roi et intervient, avant le prononcé de la sentence, en donnant ses conclusions.

Détail de la toile de Charles Huot, *Le Conseil souverain* (1926-1931).

Collection Assemblée nationale



JEAN BOURDON

Jean Bourdon naît à Saint-André-le-Vieil, à Rouen en France, vers 1601. Ingénieur arpenteur de son métier, il arrive à Québec le 8 août 1634. Celui que l'on appelle parfois « M. de Saint-Jean » ou « sieur de Saint-François » reçoit plusieurs seigneuries pour services rendus. Homme de confiance du gouverneur Montmagny, Bourdon devient gouverneur intérimaire de Trois-Rivières en 1645. Il est ensuite nommé commis général de la Communauté des Habitants pour veiller aux affaires concernant la traite des fourrures. À la création du Conseil souverain, en 1663, on le nomme au poste de procureur général, fonction qu'il occupe jusqu'à son décès, le 12 janvier 1668. Il avait épousé Jacqueline Potel, en 1635, et ils ont eu huit enfants. Veuf, il s'est marié en secondes noces avec Anne Gasnier, en 1655.

pas investis du pouvoir de légiférer; mais il demeure que l'élection et la représentation étaient des pratiques en usage sous le Régime français. Donc, il nous paraissait naturel de commémorer la mémoire de ces élus dans l'enceinte du parlement.

D'emblée, le choix de Jean Bourdon s'est imposé parce que le 21 juillet 1647, il devenait le premier élu civil de l'histoire de la Nouvelle-France, étant choisi syndic de la communauté des habitants de Québec. Le nom de Bourdon se justifiait d'autant plus qu'il fut aussi le premier procureur général du Conseil souverain en 1663. L'inscription de son nom sur les boiseries s'insérait parfaitement dans le cadre de la célébration du 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain.

Vis-à-vis de Bourdon, il y a son contemporain, Jacques Hertel de La Fresnière, syndic de la communauté des habitants de Trois-Rivières à compter du 10 août 1647. Ce personnage



Élection de Jacques Hertel de La Fresnière, le 10 août 1647.

Fonds Georges-Barthélémi Faribault.
Collection du Séminaire de Québec.
Musée de la civilisation du Québec (P29), documents Faribault, n° 71



Photo : Pierre Morissette

a été choisi pour deux raisons. D'abord et avant tout, Eugène-Étienne Taché lui-même avait représenté son fils, Joseph-François Hertel de La Fresnière, dans un haut-relief de la façade de l'hôtel du Parlement. Et, au cœur de l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* en 2013, le public pouvait voir le document original de l'élection de Hertel.

Au côté de Bourdon, se trouve Jean Lemire, un autre personnage en lien avec l'histoire du Conseil souverain. Élu syndic des habitants de Québec le 14 septembre 1664, il est assermenté cinq jours plus tard par le gouverneur Augustin

de Saffray de Mézy. Interprète de l'opinion générale, il plaidera au Conseil souverain en faveur du bien commun des habitants, et ce, jusqu'en 1672 au moins.

En face de Lemire, on voit le nom de Jean Taché. Homme d'affaires, Taché est élu syndic des négociants de Québec en 1753 et demeure en fonction jusqu'à la prise de Québec par les Britanniques en 1759. Dernier élu de la capitale sous l'Ancien Régime, Taché représentait les intérêts de ses commettants auprès de l'administration coloniale. Plus encore, Jean Taché est le grand-père de l'homme politique Étienne-Paschal Taché et l'arrière-grand-père du concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché. D'une pierre deux coups, commémorer le nom du premier des Taché de la Nouvelle-France permettait de rendre hommage à son illustre descendance.

Fait à noter : un blason vierge se trouve sous chacun de ces noms. La raison est simple. Aucun de ces quatre personnages n'avait



JACQUES HERTEL DE LA FRESNIÈRE

Jacques Hertel de La Fresnière naît vers 1600 à Fécamp, en France. Soldat et interprète, il arrive en Nouvelle-France autour de 1626. Lorsque les frères Kirke occupent Québec de 1629 à 1632, Hertel part vivre chez les Algonquins. Pour le récompenser des bonnes relations qu'il tisse alors avec les Amérindiens, la Compagnie des Cent-Associés lui accorde une seigneurie à Trois-Rivières dès 1633. Il compte ensuite parmi les premiers habitants à s'établir dans cette ville. En plus de se consacrer à l'exploitation de ses concessions, il poursuit ses activités d'interprète pour les Jésuites. En 1641, il épouse Marie Marguerite, et ils auront trois enfants. Il meurt vraisemblablement dans un accident, le 10 août 1651.



JEAN LEMIRE

Jean Lemire est né à Saint-Vivier de Rouen, en France, en 1626. Il se marie à Québec, en 1653, avec Louise Marsolet : ils ont seize enfants, mais sept meurent en bas âge. Maître charpentier, Lemire travaille notamment à la construction du presbytère de Québec et à l'agrandissement de la cathédrale de Québec. On retient notamment qu'à titre de syndic il demanda à ce que les commerçants respectent les règlements de commerce, signala les dépassements des prix sur les marchandises importées et implora les autorités de diminuer les taxes sur le vin. Il meurt à Québec en 1685.

d'armoiries, nous a confirmé l'héraldiste Robert Pichette². Il en est de même pour d'autres personnages historiques déjà présents sur les boiseries.

L'ESPRIT DE FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

Afin d'arrêter définitivement nos choix, il fallait aussi comprendre ce qui avait motivé Taché dans sa sélection des noms déjà gravés sur les boiseries du hall de l'hôtel du Parlement. Malheureusement, nous n'avons trouvé aucun document d'archives relatif à ce sujet. On croit néanmoins que l'œuvre maîtresse de l'historien François-Xavier Garneau aurait pu guider Taché dans ses choix.

Certes, il y a des incontournables dans cet ensemble de personnages historiques : Aymar de Chaste, Jean-Baptiste Colbert, Marie de l'Incarnation, Louis XIV, Pierre Dugua de Mons, Jean-François de La Roque de Roberval, etc. D'autres noms, par contre, pourraient aujourd'hui nous apparaître discutables.

Entre autres, Antoinette de Pons, marquise de Guercheville qui, il faut bien l'avouer, n'est pas le personnage le plus éminent de notre mémoire collective³.

En revanche, la marquise de Guercheville est une figure importante de la première édition de *l'Histoire du Canada* de Garneau. Cela expliquerait peut-être sa présence sur les boiseries de l'hôtel du Parlement. À tout le moins, la lecture de cet ouvrage révèle que tous les personnages dont les noms sont déjà gravés sur les boiseries de l'hôtel du Parlement ont été dépeints de manière favorable par l'historien.

Nous avons également vérifié si Bourdon, Hertel, Lemire et Taché sont présents dans le récit de Garneau et, mieux encore, nous voulions connaître le jugement de l'historien à leur égard. Il apparaît que Bourdon et Lemire figurent positivement dans *l'Histoire du Canada*⁴. Quant à Hertel et à Taché,



JEAN TACHÉ

Jean Taché est né à Garganvilar en 1698, dans le département du Tarn-et-Garonne en France. Il vient en Nouvelle-France pour faire le commerce des fourrures en 1727. Homme d'affaires prospère, il diversifie ses activités dans la vente du sel et dans les pêcheries. À Québec, le 27 août 1742, il épouse Marie-Anne Jolliet de Mingan, la petite-fille du célèbre explorateur Louis Jolliet. De 1750 à 1753, la charge de capitaine de milice du gouvernement de Québec lui permet de gagner la confiance de ses concitoyens. Il meurt le 18 avril 1768.

l'historien privilégie plutôt le parcours de leur descendance : Joseph-François Hertel de La Fresnière (fils de Jacques Hertel de La Fresnière) pour le premier et Étienne-Pascal Taché (petit-fils de Jean Taché) pour le second⁵.

En définitive, si la plume de Garneau a servi de ligne directrice à l'origine, les choix que nous avons faits cadrent dans le même esprit.

EN CONCLUSION

Bourdon, Hertel, Lemire et Taché s'ajoutent donc à la galerie des grands personnages dont le nom a été gravé sur les boiseries du hall du

parlement. Tout en respectant la conception originale, nous sommes parvenus à célébrer à la fois le 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain, la mémoire des élus de l'Ancien Régime et de l'ancêtre du concepteur de l'hôtel du Parlement.

Il reste encore des espaces libres dans l'édifice pour la commémoration. Laissons le soin aux autres générations d'en faire bon usage. En espérant qu'elles aient une pensée afin de rendre hommage aux personnages amérindiens qui furent les premiers alliés des pionniers de la Nouvelle-France.

1. C'est l'historien Alain Gariépy qui a eu l'idée de faire graver de nouveaux noms sur les boiseries. Quant à moi, j'ai eu la tâche de choisir les personnages à célébrer. Ensemble, nous avons trouvé le lieu qui nous paraissait le plus approprié. Précisons que ces panneaux ont été installés le 29 janvier 2013.

2. L'historien Robert Pichette a également été chef de cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Louis Robichaud, et ses connaissances héraldiques lui ont valu de participer à la création du drapeau du Nouveau-Brunswick en 1965.

3. Première dame d'honneur de la reine Marie de Médicis et profondément religieuse, la marquise de Guercheville appuya les missions des Jésuites en Acadie en 1611.

4. François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, Québec, N. Aubin, 1845, tome 1, p. 384 et 446, tome 2, p. 126.

5. *Ibid.*, tome 2, p. 60-61 et tome 4, p. 267.



L'exposition *Gouverner en nouvelle-France*

Le 21 février 2013, le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, inaugurerait l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*. Présentée à l'occasion de la célébration du 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain, cette exposition fait la synthèse des institutions politiques du Régime français.

Christian Blais, historien
Service de la recherche

Des liens étroits sont également tissés entre l'histoire de l'Amérique française et le parlement. L'intérêt d'Eugène-Étienne Taché pour le passé y est mis en évidence. Avec son ornementation architecturale, l'hôtel du Parlement se présente comme un panthéon consacré, entre autres, aux héros de la Nouvelle-France.

Enfin, la volonté de l'Assemblée nationale de mettre le passé en valeur est saluée dans cette exposition. Un hommage est rendu aux parlementaires qui, depuis le XIX^e siècle, ont eu le souci de favoriser la recherche historique par la publication de documents d'archives de l'Ancien Régime.

DANS LA GALERIE DES PRÉSIDENTS

Comme point de départ de l'exposition, une ligne du temps brosse un portrait de l'Administration à l'époque de la Nouvelle-France. On y traite d'abord du rôle joué par Champlain et par les premiers gouverneurs. Il est question ensuite de l'établissement du Conseil souverain, en 1663, et des vastes pouvoirs des intendants de la Nouvelle-France. Des artefacts dans les vitrines du rez-de-chaussée de l'hôtel du Parlement viennent illustrer le propos.

Plus de 50 objets anciens témoignent de l'évolution des institutions politiques de la Nouvelle-France. Entre autres choses, on présente une série de clés provenant du fort de Jacques Cartier et de Jean-François de La Rocque de Roberval, de l'Habitation de Samuel de Champlain ainsi que du palais



Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, en compagnie du comédien Vincent Champoux, qui incarne Eugène-Étienne Taché, lors de l'inauguration de l'exposition.

Collection Assemblée nationale

de l'intendant. Symboliquement, ces clés évoquent le pouvoir, la puissance et le commandement. D'ailleurs, chaque fois qu'un nouveau gouverneur entrait en fonction en Nouvelle-France, une cérémonie avait lieu pour lui remettre les clés de la ville capitale.

Parmi les autres pièces exposées figurent des pointes de projectiles iroquoïennes datées d'il y a 2 700 à 5 000 ans avant nos jours; un canon d'arquebuse du XVII^e siècle; une assiette aux armes du gouverneur Pierre de Voyer d'Argenson (1658-1661); la médaille *Kebeca liberata* frappée en 1690 pour commémorer la victoire de Frontenac; de la vaisselle de faïence des intendants de la Nouvelle-France.

Quatre bornes interactives ponctuent ce parcours. On y traite des lieux de pouvoir qui faisaient de Québec la capitale de la Nouvelle-France. Le talentueux comédien Vincent Champoux, personnifiant Taché, nous parle de l'histoire de l'Habitation de Champlain, du magasin de Québec, du château Saint-Louis et du palais de l'intendant.

DANS LE HALL DU PARQUET

La seconde partie de l'exposition se trouve au 1^{er} étage. L'espace situé entre la salle de l'Assemblée nationale et la salle du Conseil législatif sert de trait d'union liant à la fois l'histoire de la Nouvelle-France, l'architecture de l'hôtel du Parlement et la passion de Taché pour le passé.

Deux panneaux présentent l'édifice du Parlement comme un monument voué aux grandes figures de l'Ancien Régime et voué aux origines françaises de la nation québécoise. Il est également question de François-Xavier Garneau, de son œuvre maîtresse, *Histoire du Canada*, et de l'influence que cet historien a pu exercer sur Taché durant la conception de l'hôtel du Parlement.

En face, dans les niches, deux films montrent une mosaïque de détails tirés de l'ornementation du parlement. Puisque l'édifice est dépeint tel un livre ouvert sur le passé, les séquences s'animent et s'enchaînent sous forme de chapitres et de tomes. On y raconte une histoire de la Nouvelle-France taillée dans la pierre, le bois et le bronze.

DANS LE HALL DES TRIBUNES

L'exposition se termine par une présentation de documents d'archives témoignant de l'Administration coloniale. En plus du procès-verbal du Conseil souverain (1663-1676), s'y trouvent la trace la plus ancienne d'une élection au Québec (1647), un plan de Québec dessiné par Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1727) et d'autres précieux papiers signés de la main du roi Louis XIV, du ministre Jean-Baptiste Colbert, du gouverneur Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, etc.

De manière parallèle, on présente une sélection de documents « édités et publiés sous les auspices de la Législature de Québec ». On comprend que la mise en valeur de l'histoire est une tradition plus que centenaire à l'Assemblée. Au XIX^e siècle déjà, le Parlement parrainait la publication de manuscrits de l'époque de la Nouvelle-France. C'est dans ce contexte que sont publiés les quatre volumes de la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, de même que les six volumes des *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*.

Ces entreprises érudites sont l'œuvre d'hommes tels que le premier ministre Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890) et le secrétaire de la province Jean Blanchet (1843-1908). Ils avaient en tête de mieux faire connaître l'histoire de nos origines en faisant publier plus de 13 000 pages de documents d'archives de la Nouvelle-France.

L'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* s'inscrit dans cette tradition, toujours fidèle à la devise *Je me souviens*.

EN CONCLUSION

Dans son discours, le président Jacques Chagnon a donc invité le public à visiter l'exposition pour y découvrir « une multitude d'objets et de documents anciens racontant cette époque où Québec était la capitale d'une colonie aux ambitions aussi vastes que ses frontières ». Le président a insisté sur le fait qu'en cette année 2013 « ce 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain représentait une occasion unique pour apprécier cette fascinante histoire de nos origines ».

Bonne visite!

Gouverner en Nouvelle-France est présentée de février à décembre 2013. Il est également possible de découvrir l'exposition virtuellement à l'adresse suivante : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles>



Une exposition qui fait voyager

Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a inauguré l'exposition *Récits de voyages du XVI^e au XVIII^e siècle, un monde à découvrir* le 19 mars dernier en présence notamment des membres de la Commission de la coopération et de développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Martin Pelletier
Service de la référence

Cette exposition, présentée jusqu'au 10 janvier 2014, met en valeur quelques-uns des plus beaux récits de voyage publiés entre le XVI^e et le XVIII^e siècle dans des ouvrages qui font partie des collections anciennes de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

UN GENRE LITTÉRAIRE TRÈS ANCIEN

Hérodote, considéré comme l'un des plus anciens historiens, a parcouru les pays méditerranéens au V^e siècle avant notre ère. Il a fait une description de ses voyages publiée dans une série en neuf volumes. Ses *Histoires* constitueraient le premier, sinon l'un des premiers récits de voyage.

Ce genre littéraire traverse les siècles sous la plume de géographes, de naturalistes, de militaires, de missionnaires et de commerçants pour rendre compte de nouvelles découvertes géographiques, naturelles et humaines. Les récits de voyage sont tantôt journal personnel, tantôt correspondance administrative ou encore rapport scientifique. Il s'agit d'un genre qui n'a pas de terminologie structurée, ce qui le rend difficile à définir. Ainsi, les termes description, histoire, voyage et relations servent à caractériser le récit de voyage.

On trouve dans les récits de voyage des recensions et des observations par lesquelles les auteurs racontent des histoires. Certains



Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire generale des isles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique, et autres dans l'Amérique*, 1654.

Collection Assemblée nationale

de ces ouvrages foisonnent d'inventaires circonstanciés de la faune et de la flore des nouvelles contrées explorées. Avec grand souci du détail, on y décrit aussi les mœurs et coutumes des nouveaux peuples rencontrés ou conquis.

UN GENRE LITTÉRAIRE EN ASCENSION

Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, le récit de voyage s'impose comme genre littéraire. Sa place se fait de plus en plus importante dans les bibliothèques des communautés religieuses, des académies et des gens cultivés. Il devient même un ardent compétiteur du roman.

L'ascension du récit est intimement liée à la découverte de l'Amérique. Les spécialistes recensent plus de 1500 récits de voyage publiés au cours du XVIII^e siècle portant uniquement sur ce continent.

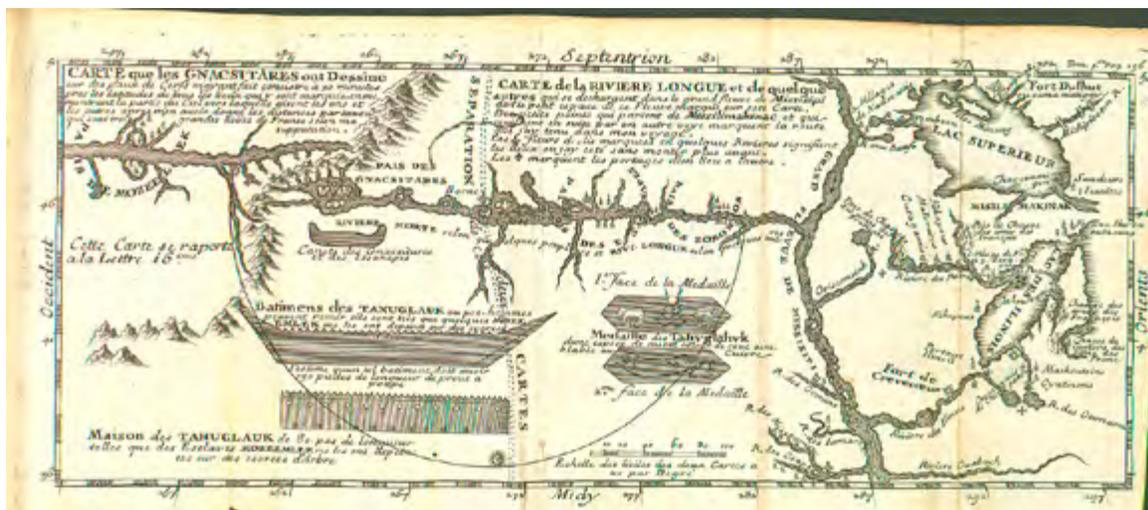
La popularité des récits de voyage s'explique également par la naissance et l'expansion de l'imprimerie en Europe. Cette technique facilite la production et la diffusion à plus grande échelle du livre. À la fin du XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e siècle, les auteurs transmettent à un public grandissant un nouveau savoir, jusque-là le privilège d'une minorité d'humanistes et de cosmographes. La frontière entre les lettres érudites et la culture générale s'estompe peu à peu, et la littérature de voyage devient une « littérature de masse ».

L'influence marquée de l'esprit encyclopédique au XVIII^e siècle se fait sentir dans la qualité et le souci de véracité des récits. Plus on avance

dans ce siècle, plus l'art de l'observation s'affine et s'approche d'une science qui traduit l'importance croissante du savoir dans une société européenne animée par les idées des Lumières. Pour constater l'évolution du genre, il faut comparer les récits du début du XVI^e siècle à ceux de la fin du XVIII^e siècle.

DES AUTEURS ET DES CARTES GÉOGRAPHIQUES À DÉCOUVRIR

L'exposition *Récits de voyages du XVI^e au XVIII^e siècle, un monde à découvrir* ne prétend pas à l'exhaustivité ni même au déploiement de toute la richesse des différents aspects de ce genre littéraire. Elle vise plutôt à mettre en valeur les ouvrages publiés par des auteurs célèbres pour leurs explorations et les comptes rendus qu'ils ont tirés de leurs voyages. Nous n'avons qu'à penser à André Thevet et son récit *Les singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique* (1558), à Johannes de Laet pour *Novus orbis seu Descriptionis Indiae Occidentalis, libri XVIII* (1633) ou à Jean-Baptiste Du Tertre pour son *Histoire generale des isles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique, et autres dans l'Amérique* (1654).



Baron de Lahontan, *Carte de la Rivière longue*, 1703.

Le visiteur peut également admirer des ouvrages marquants de l'historiographie du Québec et du Canada. Des récits tels que *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique entre le Nouveau Mexique et la mer glaciale* (1704), de Louis Hennepin, *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale* (1703), du Baron de Lahontan, ou encore *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* (1744), de Pierre-François-Xavier de Charlevoix, y sont présentés.

L'exposition invite aussi à découvrir d'autres régions du monde grâce aux récits de Pehr Kalm, John Meares, Jonathan Carver ou encore James Cook.

Un volet interactif de l'exposition est disponible en ligne¹. Il permet une visite enrichie par un parcours composé de nombreux passages, cartes et illustrations des livres présentés dans les vitrines. Ainsi, on peut lire sur la flore et la faune des Antilles, les mœurs des peuples des îles du Pacifique ou encore sur la gouvernance à l'époque de la Nouvelle-France.

Récits de voyages du XVI^e au XVIII^e siècle, un monde à découvrir est sans contredit une occasion unique de contempler de magnifiques trésors et de découvrir des textes et des cartes illustrées de la Nouvelle-France, de l'Amérique et de l'Asie à l'époque où l'Europe cherchait à conquérir le monde.



Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Plan du bassin de Québec et de ses environs*, 1744.

Collection Assemblée nationale

1. http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles/expositions.html#recits_voyage



Chronique d'archives

Marise Falardeau

Section de la gestion des documents et des archives



ARCHIVES ET HISTOIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC SUR FACEBOOK

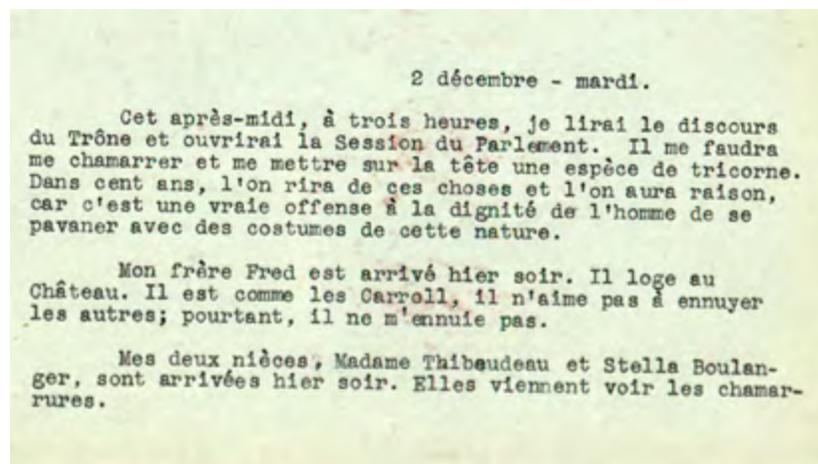
Depuis le 4 mars dernier, l'Assemblée nationale a accru sa présence dans les médias sociaux en mettant en ligne une nouvelle page Facebook consacrée à son patrimoine. Intitulée *Archives et histoire de l'Assemblée nationale du Québec*, cette page vise à faire connaître les activités historiques, archivistiques et muséales de l'institution en diffusant régulièrement des images de ses pièces d'archives et des objets de ses collections. Ces publications sont accompagnées de brèves données historiques permettant d'en apprendre davantage sur l'histoire du Québec et sur ses élus. De plus, la page présente au public les services, les expositions, les publications, la programmation du Canal de l'Assemblée nationale.

Pour plus d'informations :

 [facebook.com/ArchivesHistoireAssnatQc](https://www.facebook.com/ArchivesHistoireAssnatQc)

LE JOURNAL D'HENRY GEORGE CARROLL

Acquis en 2005 par l'Assemblée nationale, le Fonds Henry George Carroll témoigne du rôle joué par ce lieutenant-gouverneur de 1929 à 1934. Le fonds contient des spicilèges portant sur ses activités de représentant de la reine, notamment sur celles tenues à sa résidence à Spencer Wood. De même, s'y trouve un spicilège relatif à la famille Taschereau. La fille de Carroll, Juliette, était l'épouse de M^e Édouard Taschereau, frère du premier ministre Louis-Alexandre Taschereau. Mais le joyau de ce fonds est le journal personnel du lieutenant-gouverneur dans lequel il raconte ses souvenirs d'enfance, décrit son emploi du temps et livre des réflexions qui font parfois sourire, comme en témoigne cet extrait du 2 décembre 1930 :



Collection Assemblée nationale

Les 996 pages de ce journal ont été numérisées et sont accessibles en ligne sur le site de l'exposition virtuelle *Sur les traces des députés* à l'adresse suivante : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles/>



Les Parlements au primaire et au secondaire

Je m'initie à la démocratie à l'école!

Dans le contexte de l'adoption par les commissions scolaires de politiques relatives à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire, les Parlements au primaire et au secondaire ont été instaurés par la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale du Québec. Ils visent à encourager la participation des élèves aux décisions touchant la vie de leur école tout en leur permettant d'apprendre et de mettre en pratique des valeurs démocratiques.

Stéphane Lévesque

Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Cette activité suscite depuis le début l'enthousiasme partout au Québec. Avec plus de 600 écoles participantes et 40 000 membres de conseils d'élèves directement rejoints depuis 2006, ces projets intégrateurs témoignent d'une initiative marquante dans le monde de l'éducation. Ils permettent d'impliquer concrètement plusieurs milliers d'élèves dans la prise de décision sur des enjeux importants qui les concernent à l'école.

DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES CONCRETS

En plus d'atteindre le domaine de l'univers social du programme de formation de l'école québécoise, les Parlements au primaire et au secondaire répondent aux objectifs du programme de services éducatifs complémentaires de vie scolaire. En s'impliquant dans leur conseil d'élèves, les jeunes se responsabiliseront et développeront le sens de la citoyenneté, affirmeront leur sens moral, amélioreront leurs relations interpersonnelles et augmenteront leur sentiment d'appartenance à l'école.

UN SOUTIEN AUX ÉCOLES

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale offre gratuitement à chaque école participante un soutien technique et professionnel donné par le coordonnateur des Parlements au primaire et au secondaire,

dont des formations se déroulant à l'école. Des guides pédagogiques et du matériel (des bracelets, des attestations, une affiche, un drapeau et une bannière) sont aussi remis aux écoles inscrites.

LA FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT

Créée en 1978 par une loi de l'Assemblée nationale, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant a pour mission d'augmenter et d'améliorer les connaissances, en particulier des jeunes, sur les institutions politiques et parlementaires et d'en assurer la diffusion. Pour réaliser cet objectif, la Fondation s'appuie sur de précieux partenaires. En 2006, elle proposait aux écoles du Québec un mode de fonctionnement du conseil d'élèves inspiré de certains aspects de celui de l'Assemblée nationale. C'est ainsi qu'ont été lancés les Parlements au primaire et au secondaire. On compte aujourd'hui



Collection Assemblée nationale

parmi les partenaires de cette activité le Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse, la Commission de la capitale nationale du Québec, la Fondation Desjardins, le Directeur général des élections, la Fédération des commissions scolaires et la Fédération des comités de parents.

La Fondation tient à remercier et à féliciter tous les élèves, les intervenants du monde de l'éducation, les administrateurs de la Fondation, les ressources de l'Assemblée nationale et nos partenaires qui permettent la réalisation des Parlements au primaire et au secondaire.

Quelques témoignages éloquentes

« Le Parlement a été un élément motivant incroyable pour notre école. Monsieur le premier ministre est un excellent représentant et donne un nouveau souffle à notre conseil d'élèves. »

Johanne Bédard, directrice de l'école du Parchemin (Carignan) – Commission scolaire des Patriotes

« C'est génial, les élèves sentent qu'ils ont un rôle important à jouer, qu'ils peuvent faire la différence et qu'ils ont une responsabilité dans les moyens qui seront déployés pour éliminer l'intimidation dans leur école. C'est super, car un conseil étudiant peut faire beaucoup pour améliorer la vie des élèves à l'école, et je sens que les directions vont davantage les consulter ou les solliciter. »

Isabelle Gagnon, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire – Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

« Depuis que le nouveau Parlement est installé, on remarque de grands changements dans les écoles. J'ai le sentiment que, soudainement, les élèves aiment l'école. Ils se sentent valorisés. Les jeunes de 1^{er} secondaire se mêlent à ceux de 5^e secondaire. La violence dans les corridors a beaucoup diminué. Je n'ai jamais vu des danses si populaires! »

Steeve Loisel, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, polyvalente M^{gr} Sévigny (Chandler) – Commission scolaire René-Lévesque

« J'en retire une grande satisfaction parce que j'ai l'impression que les élèves de mon école ont été représentés par une équipe de députés, de ministres et de responsables qui ont à cœur les intérêts de tous. Je retiens également que lorsque tout le monde travaille dans un même but, nous pouvons changer bien des choses. »

Marc-André, élève, école Saint-Joseph (Mont-Laurier) – Commission scolaire Pierre-Neveu



PRIX du livre politique

2013



Jacques Chagnon a annoncé les lauréats des Prix du livre politique lors du Salon international du livre.

Collection Assemblée nationale

Le 11 avril 2013, le président de l'Assemblée nationale du Québec, Jacques Chagnon, et le vice-président, Claude Cousineau, ont remis les récompenses et les bourses des Prix du livre politique, lors du Salon international du livre de Québec.

Les Prix du livre politique soulignent le travail des auteurs et des étudiants qui écrivent sur des sujets liés à la politique québécoise. Les lauréats sont choisis par des jurys indépendants composés d'universitaires.

Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale

- **1^{er} prix (5 000 \$)** : **Mariona Tomàs**, *Penser métropolitain? La bataille politique du Grand Montréal* (Presses de l'Université du Québec);
- **2^e prix (1 500 \$)** : **Gérard Bouchard**, *L'interculturalisme : un point de vue québécois* (Boréal);
- **3^e prix (1 000 \$)** : **Alain Lavigne**, *Duplessis, pièce manquante d'une légende : l'invention du marketing politique* (Septentrion).

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Mémoires de maîtrise

- **1^{er} prix (2 000 \$)** : **Mathieu Arsenault**, *L'historiographie des Rébellions de 1837-1838 au XX^e siècle : débats et rôle structurant dans la construction des grandes représentations de l'histoire du Québec* (Université du Québec à Rimouski);
- **2^e prix¹ (750 \$)** : **Jérémie Hains-Pouliot**, *La restructuration de la fonction publique québécoise : vers un nouveau modèle de prestation des services publics?* (Université Laval);
- **2^e prix (750 \$)** : **Marc-André Turcotte**, *Comment faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement : le pouvoir fédéral de dépenser à l'épreuve du fédéralisme canadien* (Université Laval).

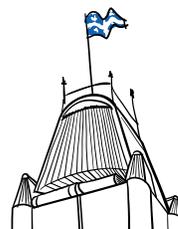
Thèse de doctorat

- **1^{er} prix (3 000 \$)** : **Jean Baril²**, *Droit d'accès à l'information environnementale : pierre d'assise du développement durable* (Université Laval).

Surveillez les détails à venir sur l'appel de candidatures 2014 (<http://www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/jlp>).

1 Le 2^e prix a été partagé entre les deux gagnants arrivés *ex æquo*.

2 Ce lauréat remporte également le Prix Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec / Ministère des Affaires étrangères de France





Brèves

Décès d'anciens parlementaires

- Le 6 janvier 2013, Guy Rodrigue, député péquiste de Vimont de 1981 à 1985.
- Le 25 janvier 2013, Martial Asselin, lieutenant-gouverneur du Québec de 1990 à 1996.
- Le 6 mars 2013, Jean-Paul Théorêt, député libéral de Vimont de 1985 à 1989.
- Le 17 mars 2013, Jean-Noël Lavoie, député libéral de Laval de 1960 à 1969 et de 1970 à 1981. M. Lavoie a été président de l'Assemblée nationale de 1970 à 1976.

15 janvier 2013

- Le rapport du comité d'experts sur la mise en œuvre juridique des recommandations de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité est rendu public. Rappelons que, dans son rapport publié en 2012, cette commission préconise la bonification des soins palliatifs, le recours à des directives médicales anticipées et une aide médicale à mourir dans des circonstances exceptionnelles.

12 février 2013

- Reprise des travaux de l'Assemblée nationale.
- Une motion exigeant que le gouvernement renonce aux compressions budgétaires imposées aux universités est adoptée en Chambre. Le leader parlementaire adjoint du gouvernement, Mathieu Traversy, a tenté de faire annuler le vote, mais le vice-président, Claude Cousineau, a refusé d'obtempérer à sa demande.

17 mars 2013

- Philippe Couillard est élu chef du Parti libéral du Québec.

9 avril 2013

- Pierre Moreau devient leader de l'opposition officielle et Lise Thériault, leader adjointe.

16 avril 2013

- L'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une motion demandant « au gouvernement du Canada qu'il donne accès à toutes les informations contenues dans ses archives » afin de

faire la lumière sur les circonstances entourant le rapatriement de la Constitution en 1982.

13 mai 2013

- Mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale de l'*Encyclopédie sur le parlementarisme québécois*.

14 mai 2013

- La Commission de la santé et des services sociaux se saisit d'un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des adultes vivant en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

21 mai 2013

- Daniel Ratthé quitte le caucus de la Coalition avenir Québec. Il siègera dorénavant comme député indépendant de Blainville.

11 juin 2013

- Début des travaux de la Commission des finances publiques sur le dossier des régimes de retraite. La Commission entend Alban D'Amours, auteur du rapport intitulé *Innover pour pérenniser*.

Pierre F. Côté (1927 - 2013)



Fonds Directeur général des élections, 1997.

Photo : KEDL

L'ancien directeur général des élections du Québec Pierre-F. Côté est décédé le lundi 17 juin 2013. Avocat et diplômé en relations industrielles de l'Université Laval, il commence sa carrière dans la fonction publique auprès de Paul Gérin-Lajoie en 1960. Puis, pendant quatre ans, M. Côté est chef de cabinet du ministre des Ressources naturelles, René Lévesque. Il devient ensuite greffier de la Ville de Québec (1969-1978).

En 1978, l'Assemblée nationale désigne Pierre F. Côté directeur général des élections du Québec. Il occupe ce poste jusqu'en 1997.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie lui a remis l'insigne d'officier de l'Ordre de la Pléiade en 1998. M. Côté a été membre du conseil d'administration de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.



Sculptés sur la passerelle reliant l'édifice Pamphile-Le May à l'hôtel du Parlement, des anges tiennent entre leurs mains les armes du Québec, version d'avant 1939.

Photo : Christian Chevalier



On trouve également des anges au-dessus des portes donnant accès aux tribunes de la salle de l'Assemblée nationale. À gauche, ils présentent les « trois léopards d'or » du blason de l'Angleterre. À droite, ils exhibent les « trois fleurs de lis d'or » des anciennes armes de la France.

Photos : Francesco Bellomo

